

Un regard sur l'histoire de l'Eelam

EELAM TAMOUL

Le Pays et le gouvernement
jusqu'à 1977

par

S. IRASSARATTINAME

Président

Association culturelle tamoule du Canada

Vous pouvez vous procurer la version tamoul de ce livre
auprès de:

TAMIJ KÔTTAM
11, 2ème Rue
MOHAN NAGAR
PONDICHERY 605005

1ère édition:

Année Tiruvalluvar 2026
Décembre 1995

Droits d'auteur

Supramania Irassarattiname
38, Balaclava Drive, Scarborough
Ontario MIP 1E6
Canada

2ème édition:

Année Tiruvalluvar 2029
May 1998

Traduit du tamoul
par
Jean Marie JULIA

Publié par

Fédération des Associations Tamoules
26 Rue Du Département,
75018 Paris,
France

ISBN 1 901926 005

Préface

par

Eelathu Pûrâdanâr - Canada

Malgré mon âge avancé, certaines situations me paraissent toujours incompréhensibles :

Par exemple : Le Sri Lanka déclare que l'Eelam tamoul dépend de sa souveraineté.

Depuis quand l'Eelam tamoul fut-il annexé par les Cinghalais ?

Depuis quand les Tamouls sont-ils les esclaves des Cinghalais ?

Les Cinghalais ont-ils obtenu leur souveraineté des Tamouls ? Ou des Européens ?

Comment l'indépendance obtenue des Anglais par les actions conjointes des Cinghalais et des Tamouls est-elle devenue propriété des seuls Cinghalais ?

Autre chose : Comment l'O. N. U dont le rôle est de sauvegarder la race, la langue, la culture, la religion et les droits de tous les hommes du monde, peut-elle assister, sans broncher, à la destruction, dans un pays, de la minorité par la majorité ? Qu'a-t-elle pris, jusqu'à maintenant, comme

mesures, s'appuyant sur l'histoire, pour étudier les aspirations de cette minorité et la protéger ? L'O. N. U pense-t-elle que son rôle se limite à proclamer que ce genre de problème est du domaine intérieur d'une nation et laisse-t-elle ainsi s'envoler des colombes de paix dans une rivière de sang ? L'histoire nous enseigne que beaucoup de peuples ont été décimés, dans le passé, par la violence et la dictature.

Pourquoi les organisations humanitaires mondiales ne bougent-elles pas alors que cette injustice continue aujourd'hui sous le manteau de la démocratie ?

Dans ce livre d'histoire politique, «Eelam tamoul le pays et le gouvernement», l'auteur démontre comment la minorité est étouffée «démocratiquement» par la majorité. Des informations d'importances historique et politique précisent comment des mesures prises déjà du temps des Anglais pour traiter les deux communautés de la même manière ont été ignorées par la majorité cinghalaise. Elles précisent comment ces mesures ont été utilisées, depuis le départ des Anglais, pour dominer les Tamouls. Elles précisent comment la communauté tamoule qui a vécu dignement et souverainement sur le territoire de sa patrie a été pillée.

L'effort de l'auteur qui consiste à brosser très succinctement l'histoire de Ceylan, l'histoire des Tamouls, l'histoire des Tamouls de Ceylan, des origines à nos jours, dans un tamoul facile et sans confusion mérite d'être loué. Il nous dit qu'il a écrit ce livre pour la génération actuelle déracinée, quel que soit le pays de son installation, pour qu'elle apprenne l'histoire de sa race et l'histoire de sa patrie. Et nous admirons la stratégie de l'auteur qui a su présenter tous les

événements importants indispensables à la compréhension du drame d'aujourd'hui.

Nous savons gré à l'auteur qui, pour écrire ce livre, a étudié beaucoup d'autres ouvrages, d'avoir su tirer les leçons de l'histoire.

Que Dieu le bénisse afin qu'il puisse nous donner encore d'autres oeuvres.

Signé :

Eelathu pûrâdanâr

Table des matières

Préface

Introduction

- 1 L'Eelam tamoul
 - Le pays
 - Les origines
 - Le peuple «primitif»

- 2 La société tamoule
 - La Religion
 - La Religion sivaïte
 - La Religion bouddhiste
 - L'islam
 - Le christianisme

- 3 Les gouvernements et l'Eelam tamoul
 - Les gouvernements des origines
 - Les récits des Grecs et des Romains
 - La concurrence religieuse et le racisme
 - Le règne des Chôlas ou Sôjas
 - Le gouvernement de Jaffna

- 4 L'arrivée des Européens et ses conséquences
 - La période portugaise
 - Pandâra Vanniyan
 - La période hollandaise
 - Les notes de Reyland
 - Les notes de Schwetzer
 - La période anglaise

Le royaume de Kandy
L'administration anglaise
La constitution Donoughmore
Les notes de Robert Knox
La commission Soulbury

- 5 Le Parlement du Ceylan et la domination cinghalaise
Le Parlement du Ceylan
Les projets de domination cinghalaise
Les manifestations pacifiques des Tamouls

- 6 La souveraineté des gouvernements ceylanais
La République
Les élections générales de 1970
L'échec de la démocratie
Les actions du front de libération tamoule
Le référendum sur le gouvernement de l'Eelamtamoul
Le reniement du verdict populaire
L'acceptation de la volonté du peuple par les Tigres
de Libération

Conclusion

Bibliographie

Introduction

Qu'est ce qui se passe aujourd'hui à Ceylan ? Une guerre civile ? Des violences inter-communautaires ? une guerre de sécession ? ou une résistance des Tamouls contre la répression et l'oppression exercées sur eux par le racisme cinghalais ? ou une guerre de libération pour permettre à une nation de retrouver sa souveraineté et à un peuple de devenir indépendant ?

On ne peut pas répondre immédiatement. On ne peut pas répondre, avant de connaître l'histoire de ce peuple et les raisons qui l'ont poussé à prendre les armes.

Les Tamouls appellent cette guerre «la guerre d'indépendance pour l'Eelam tamoul». C'est pourquoi, le but de ce livre est de raconter très, très succinctement cette histoire.

Les hommes sont déjà si occupés par leurs soucis quotidiens d'existence qu'ils ne prendraient pas le temps de lire un ouvrage trop volumineux. Nous racontons donc les événements les plus marquants pour permettre aux hommes intéressés par l'histoire de ce pays de connaître l'essentiel.

Pour ceux qui ont lu les ouvrages d'histoire écrits sur la base des livres cinghalais tels que le MAHAVAMSA, le TIBAVAMSA, le SOULA VAMSA, le RAJAVALIYA, et pour ceux qui ont étudié l'histoire de Ceylan sur ces mêmes bases,

certaines contenus de ce livre pourront paraître contestables. Mais, aucun passage n'est imaginaire. Ce livre a été rédigé à partir d'écrits littéraires, d'essais historiques et aussi de la pensée d'historiens et de politologues. Si vous voulez approfondir vos connaissances référez-vous aux livres, aux articles cités dans la bibliographie. De même, nous prions ceux qui contestent un passage ou qui relèvent une contradiction de bien vouloir prendre contact avec nous.

Quand j'étais élève de 5ème ou de 4ème au collège AROUNODAYA de ALAVETTI, mon professeur d'histoire, Monsieur PARANIROUBASINGHAM, en évoquant l'arrivée de VIJAYAN(1) à Ceylan, disait: «La barque clandestine» arrivée la première se moque de celle qui l'a suivie en la nommant à son tour «barque clandestine (2)»

- Qui a suivi, Monsieur ? demandai-je

- Qui les Cinghalais désignent-ils sous ce nom ? me rétorqua le professeur

- les Tamouls de la montagne

- Aujourd'hui, les Cinghalais nous appellent, nous les Tamouls de Ceylan, par le même nom.

Ces mots de mon professeur tombés dans mes oreilles en 1961 n'ont jamais cessé d'y résonner. Ce sont ces mots qui m'ont poussé vers les Tamouls en lutte. Ce sont ces mots qui m'ont poussé à créer en 1970 avec mes amis ce mouvement «nous, les Ceylanais» afin de propager l'idée auprès de nos Tamouls que l'Eelam tamoul était notre patrie.

(1) VIJAYAN est le fondateur de la race cinghalaise bouddhiste

(2) Mot tamoul, «KALLA THONI» est utilisé par les Cinghalais pour désigner les Tamouls.

Dès mon arrivée au collège, je m'étais mis à faire des recherches (articles- livres) sur l'histoire des Tamouls. J'avais aussi glané, beaucoup de renseignements, auprès des personnes âgées. Malheureusement, mon installation à l'étranger m'empêcha de trouver les preuves de tous ces précieux renseignements. Pourtant, j'ai pu réaliser certaines recherches. Par exemple, mon beau-père me montra le lieu OUDAYAR KATTOU dans la région WANNI.

On venait d'y recreuser l'étang. Tout près de cet étang, on trouva des pots de terre noirs et rouges partout où l'on creusait. En visitant une partie de cette région recouverte de forêt, nous avons trouvé un grand terrain ; on aurait dit un terrain de sport. Au milieu, une pièce d'eau rectangulaire, peu profonde. Autour du bassin, une piste de course d'une largeur de 150 pieds, bordées d'arbres. Au temps de nos rois, ce terrain avait dû être utilisé comme terrain de compétition. A côté, quelques vestiges de chariots étaient enfouis dans le sol. Ces chariots permettaient au peuple de "promener" la divinité d'une localité. Ainsi, il y aurait beaucoup à faire sur tout le territoire de l'Eelam pour reconstituer l'histoire des Tamouls de cette île. Mais le gouvernement sri lankais n'a rien entrepris comme recherche archéologique; bien au contraire, il cache, il refuse et plus grave, il falsifie cette histoire.

Au moment où le peuple tamoul se bat pour recouvrer sa souveraineté perdue, beaucoup de personnes que nous rencontrons nous interrogent sur cette histoire politique. Ayant senti le besoin d'écrire tout cela, nous avons pris des notes, il y a déjà deux ans; mais dans l'hésitation, de savoir si nous pourrions en faire un livre, nous les avons mises de côté.

Or, il nous est arrivé de les présenter, tout à fait par hasard, à l'honorable professeur KA. PA ARAVANANE, qui a insisté sur l'importance de ce travail et nous a poussé à l'édition; c'est ainsi, grâce à ses encouragements, que nous avons sorti ce livre.

Je suis très sincèrement reconnaissant à Madame RAMANI AROUL et Monsieur SURESH DHARMARAT NAM d'avoir enregistré mon manuscrit sur ordinateur, à mes précieux amis de m'avoir constamment encouragé, à Monsieur CHARLES DEVASAGAYAM d'avoir fait les dessins, à mes aînés d'avoir accepté de corriger les fautes et de m'avoir prodigué de précieux conseils et enfin à SASSI PATHMANATHAN d'avoir choisi les cartes.

SOUPRAMANIAM IRASSARATTINAME

38, Balaclava Drive
Scarborough
Ontario M1P 1E6
Canada
03.12.1995

1

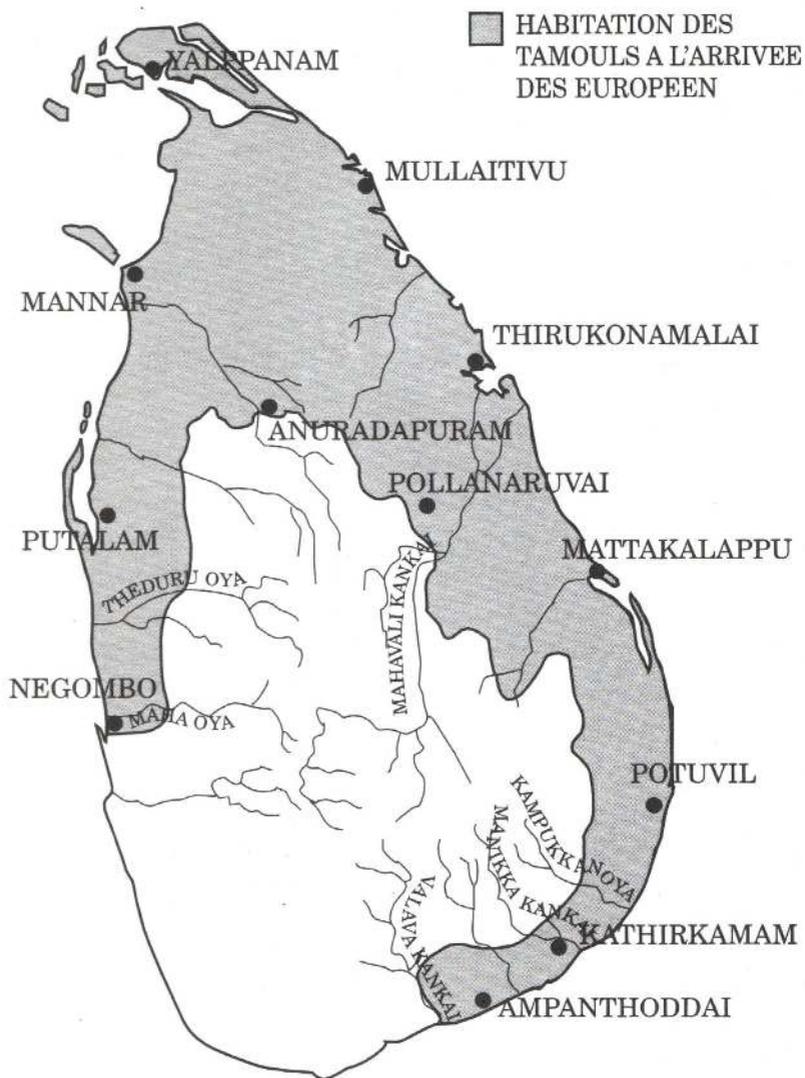
L'Eelam tamoul

Le Pays

Ceylan qui était appelé à l'origine Eelam est une île située dans l'Océan Indien, à 22 miles de l'Inde du sud. Sa superficie est de 65610 Km². Les Tamouls ont été les premiers propriétaires de toute l'île. Ce n'est qu'à partir du 6ème siècle avant Jésus Christ, avec l'arrivée de gens en provenance de l'Inde du sud et à cause d'événements politiques que la patrie tamoule se limita au nord et à l'est de l'île. Ce fut l'Eelam tamoul.

Cet Eelam tamoul est la région administrée par les Tamouls à l'arrivée des Européens. Les Portugais, les premiers, se sont emparés de certaines parties de cet Eelam qui dépendait des rois tamouls. Les Portugais et les Anglais ont laissé des précisions concernant ces frontières. Sir Hugh CLEGHORN, secrétaire du gouverneur anglais de Ceylan, NORTH, a écrit le 1er juin 1799.

“L'île de Ceylan gouvernée par des gens appartenant à deux peuples différents est partagée en entités différentes. La partie centrale et la patrie méridionale, à l'ouest de la rivière VALAVAI jusqu'à SILABAM (CHILAW) au sud sont des régions gouvernées par les Cinghalais. Les parties ouest et est sont administrées par les Malbars (Tamouls). Ces deux peuples distincts



sont complètement différents par leur religion, leur langue et leurs coutumes.”

Au temps des Anglais, un recensement était organisé tous les dix ans à Ceylan. En se basant sur ces précieux renseignements, nous pouvons connaître les régions occupées par les Tamouls à l'époque anglaise.

Les origines

L'île de Ceylan était rattachée à l'Inde, lors de la formation des continents. Elles appartenaient à un immense continent appelé LEMOURIA comprenant aussi l'Amérique du sud, l'Afrique et l'Australie et s'étendant jusqu'au pôle sud. De gigantesques bouleversements ont séparé ces différentes parties. Le morceau Inde - Ceylan fut lancé vers le nord-est, les Himalayas ont pu se soulever pensent les géographes. Par la suite, l'apparition de la mer sépara l'Eelam de l'Inde par un bras de mer de 22 miles. Toutes ces transformations, selon la mythologie Tamoule, ont eu lieu, il y a 5000 ans, plus précisément 5097 ans selon le calendrier Tamoul.

En étudiant l'histoire antique de l'Eelam, à travers l'épopée du RAMAYANA, on lit que le roi RAVANA dont le drapeau était orné d'un VEENA(4) (régnait sur l'Eelam et sur quelques régions du sud de l'Inde. Sivaïte, il adorait très

(4) Instrument de musique Veena

Autre nom de Sivâ Iswara

(5) Dêvârâm : collier divin, oeuvre poétique pieuse.

(6) RAMA et SITA, mari et femme sont les personnages principaux de RAMAYANA.

pieusement Iswarâ vénéré à Trincomalée). Il était féru de culture et de musique tamoules. Dans le DEVARAM(5) (qui glorifie le port de cendre au front, il est question aussi de ce même Râvanâ. De plus encore aujourd'hui, plusieurs sites, par leur nom, rappellent ces épopées. Ainsi SITA ELIYA, l'endroit où Sîtâ (6) fut emprisonnée, RAVANA VETTOU à Trincomalée (voir page), MARISSANE KOUDAL, lieu où vécut MARISSANE et le barrage de RAMA(6).

On présente traditionnellement le Ramâyanâ comme une épopée, s'étendant du 10 ème au 5ème siècle avant Jésus Christ. Mais, l'historien cinghalais GAMANI PUNCHIHEWA établit que la période du Râmâyânâ se situe plus précisément en 3500 avant Jésus Christ et que c'est à ce moment là que le temple MOUNISWARA fut édifié. Il base sa théorie à partir de plusieurs lieux et événements.

En tous cas, nous pouvons arriver à la conclusion qu'avant même l'époque de VALMUIGUI qui a composé le Râmâyânâ, des Tamouls dravidiens sivaïtes, très cultivés, vivaient dans tout l'Eelam.

La plupart des chercheurs qui se sont intéressés à l'histoire des Tamouls concluent que ces Tamouls dont les origines se trouvent au nord de l'Inde (vallée de l'Indus, pied des Himalayas) se sont repliés vers le sud. Mais actuellement certains pensent que les Tamouls dravidiens vivaient dans le sud de l'Inde et que plus tard ils se seraient installés aussi dans le nord. Une grande partie de leurs terres situées au sud de Ceylan aurait été engloutie par la mer ou même se serait détachée du continent.(7)

(7) On peut trouver des renseignements supplémentaires sur «Histoire des Tamouls - TAMIJAR VARALAROU de DEVANEYAPAVANAR»

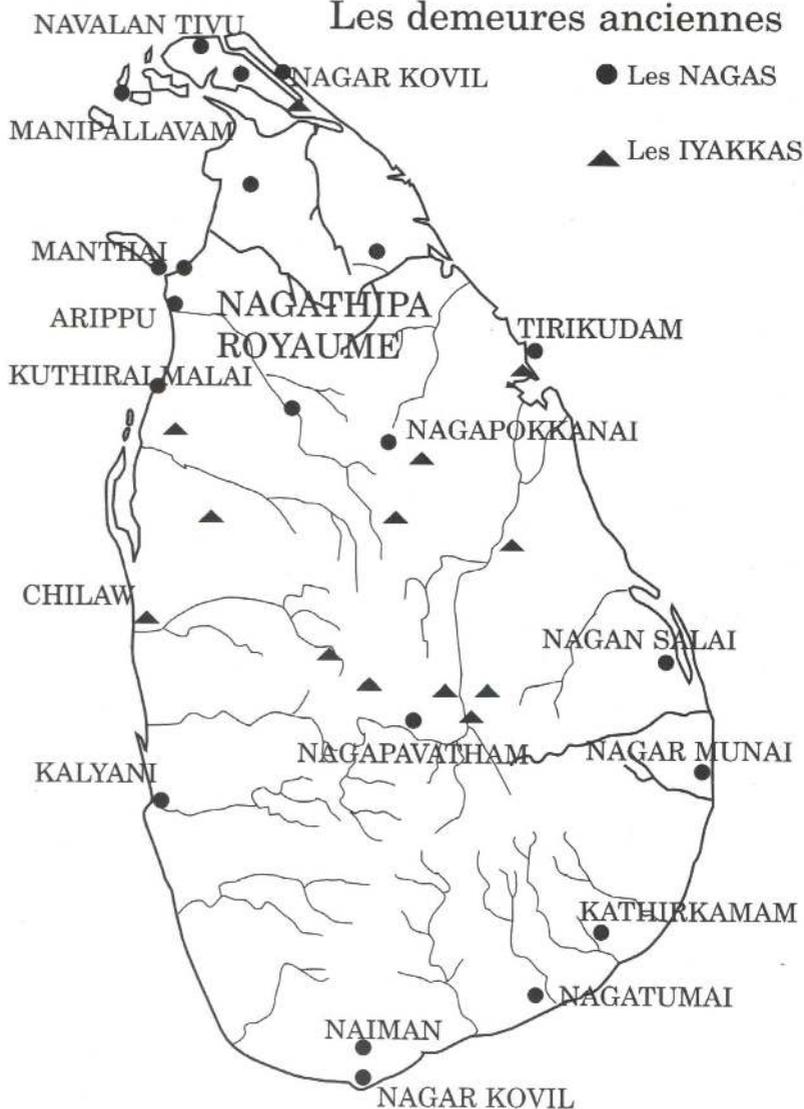
Le peuple «primitif»

Deux peuples dravidiens IYAKKAR et NAGAR vivaient dans l'Eelam depuis la période de la pierre taillée et de la pierre polie (100 000 ans). Plusieurs découvertes archéologiques effectuées dans plusieurs régions de l'Eelam tendent à le prouver.

Plus précisément, les chercheurs pensent que des sépultures découvertes à PALANGODAI ressemblent exactement aux squelettes des VEDAS de cette même période et que les uns et les autres étaient au départ, originaires du sud de l'Inde. Après cette période de la préhistoire nous savons aussi que des gens civilisés vivaient dans tout l'Eelam. Les demeures d'hommes qui pratiquaient la culture et l'irrigation avant le 10^{ème} siècle avant Jésus Christ ont été retrouvées. Ces demeures étaient entourées aussi de champs cultivés, de petits étangs et de cimetières. Le travail du fer, la façon d'enterrer les morts, la pêche dans les eaux profondes, le système d'irrigation, l'utilisation des pots de terre noirs et rouges sont communs à l'Eelam et à l'Inde du sud.

Des recherches archéologiques qui ont eu lieu à KANDARODAI, à ANOURADHAPOURA, à POMPARIPPOU confirment ces données. Le savant KENNEDY assure que les squelettes retrouvés dans des jarres à POMPARIPPOU ressemblent à ceux des peuples dravidiens du sud de l'Inde. De plus, des cloches en plomb avec l'inscription «ROI» (KOVENDANE ou KOVEDANE) situées à côté de squelettes à MAGATIRTAM, à ANAIKOTTAI, à KANDARODAI, des pots de terre noirs et rouges retrouvés

Les demeures anciennes



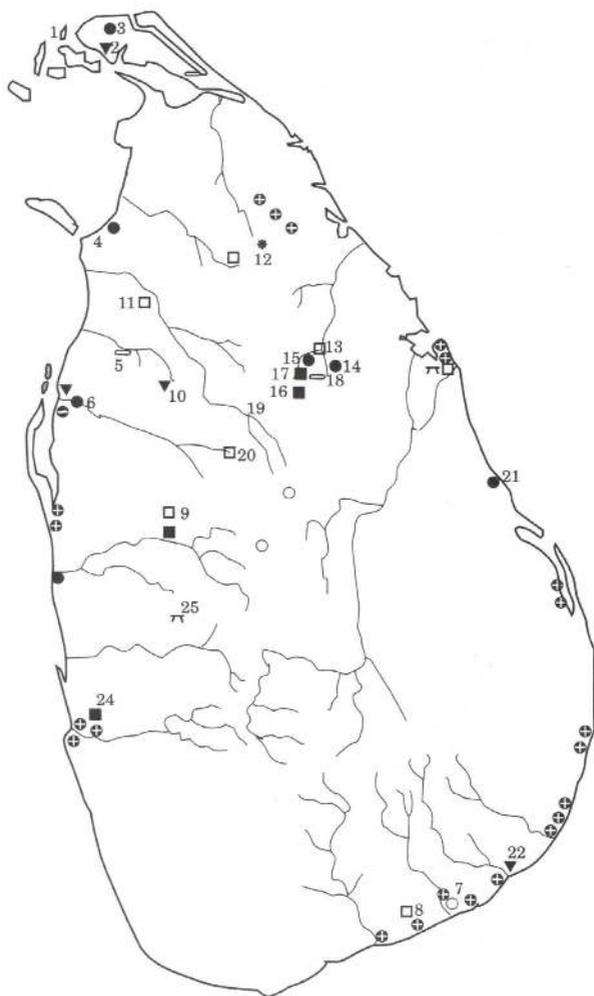
- au nord-ouest, de POONAGARI à la rivière KALANI,
- au sud-est, de BATTICALOA au district de AMPARAI
attestent que des peuples civilisés tamouls (dravidiens)
ont vécu dans l'Eelam dix mille ans avant Jésus Christ.

De la même façon, on trouve des cimetières, des tables en pierre, des jarres, des sépultures dans plusieurs parties de l'Eelam comme dans l'Inde du sud.

Dans l'Eelam, à l'ouest, de la rivière KALANI jusqu'à Anourâdhapoura, Trincomalée, Batticaloa, Ampârai, les gens vivant sur la côte aride avaient élaboré un système d'irrigation très avancé. Ces peuples dravidiens pratiquaient la langue tamoule. Le peuple IYAKKAR de race dravidienne vivant dans le sud de l'Eelam parlait une langue appelée "ELU". De même que le malayâlam, le telugu et le canarâ sont d'origine dravidienne, les savants pensent que la langue cinghalaise provient de l'ELU.

Plus tard, l'ELU est devenu GELE. Ceux qui se disent descendants de la race du lion, ont mélangé leur langue PALI du royaume MAGADA à la langue GELE (à l'origine langue dravidienne). Certains disent que c'est ainsi que la langue des lions (CINGHA) mêlée à celle de la GELE (CINGH + GELE) a donné naissance à la langue CINGHALAISE.(3)

Des livres comme MAHAVAMSA ou TIBAVAMSA qui racontent l'histoire de la religion bouddhiste et qui proclament que la race cinghalaise fut créée pour sauvegarder la religion bouddhiste ont été écrits aux 5ème et 6ème siècles après Jésus Christ. Ces livres ne racontent que l'histoire du peuple bouddhiste. Ils ne nous donnent pas beaucoup de précisions sur les territoires et les gouvernements du nord et de l'est de l'Eelam.



Lieux où des recherches ont été conduites :

- ☐ Enterrer en Longueur
- ▼ Enterrer dans Cave
- Enterrer dans Creux
- La Tombe
- Tombe contenu des Creux
- ⌘ Table de Pierre
- Pierre Assemblée
- * Cercle de Pierre
- ☉ Restes des lieux d'habitation à l'Age de Pierre(Paléolithique)
- ⊕ Lieux où on trouve des pots de terre noirs et rouges

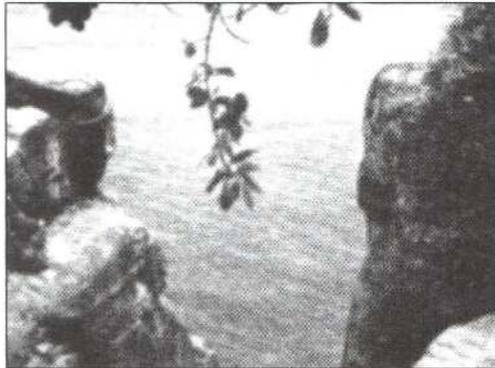
Endroits où on a trouvé des pots de terre noirs et rouges.

- 1) KÂARAĪ NAGAR
- 2) ÂNAĪ KÔTTAĪ
- 3) KANTHA RÔDAĪ
- 4) MÂNTHAĪ
- 5) TEKKAM
- 6) POMPARIPPU
- 7) AKKURUKODA
- 8) MUKKURUKODA
- 9) PINVÊVA
- 10) KARAMPAN KULAM
- 11) ALUT POMPUVA
- 12) MAA MARUVA
- 13) TAMANELLAĪ
- 14) VALAGAVEVA
- 15) KURUKKAL KINNA
- 16) KOKABĒ
- 17) TIBUL UEVA
- 18) RAMDÂ VENA
- 19) ANURADHAPURAM
- 20) MACHCHAGAMAM
- 21) KATHIRA VELI
- 22) KATHIR KAMAM
- 24) MAKKÉVITRU
- 25) PADA VIGAM POLA

MAHÂVAMSÂ raconte que vers le 5^è siècle av. J.C., un prince du nom de VIJAYAN en provenance du Nord de l'Inde, parlant la langue PÂLI du groupe indo-européen s'est installé avec ses proches dans l'île de Ceylan. VIJAYAN devient roi grâce à son mariage avec la reine KOUVÊNI et par la suite des Aryens s'installèrent en grand nombre dans l'île. Puis, comme le peuple cinghalais qui parlait la langue ELU avait embrassé la religion bouddhiste, leur langue subit l'influence de la langue PALI, c'est ainsi que la langue ELU s'est complètement détachée de la langue tamoule.

(Certains savants disent que la langue cinghalaise n'existe réellement en tant que telle que depuis le 1^{er} siècle de notre ère). De plus, la culture bouddhist

venue de l'Inde du Nord a complètement différencié le peuple cinghalais du peuple tamoul par les arts et les traditions. C'est



RÂVANANE VETTOU qui fait penser au règne du roi de l'Eelam, RÂVANANE.

ainsi que dans l'Eelam, la race IYAKKAR est devenue la race cinghalaise, indo-européenne, tandis que la race NÂGAR a continué à vivre fidèle à son origine tamoule.

Les Aryens sont entrés dans l'Eelam dès le VI^è siècle avant J.C. venant du nord-ouest de l'Inde, de la vallée de l'Indus, puis autour du 3^è siècle après J.C., de la vallée du Gange. Les historiens pensent qu'une partie du peuple de l'Eelam qui s'est mêlée à ces Aryens a donné naissance à la race cinghalaise.

2

La société tamoule

La Religion

Depuis les origines, la société tamoule avait des croyances proches de la nature. Les Tamouls mènent une vie digne, au sein d'une société homogène, en respectant la tradition héroïque de leurs ancêtres. Mais, les Aryens ont introduit, dans cette religion, un morcellement de la société en plusieurs sous-groupes, ce qui a affaibli les Tamouls.

Bien avant l'arrivée des Aryens, les Tamouls avaient atteint un haut degré de technicité dans les domaines de l'irrigation, de l'agriculture, de l'architecture et de l'urbanisme. Le bouddhisme qui fut introduit dans l'Eelam après les Aryens détourna une partie du peuple. Par la suite, l'Islam, à la faveur de beaucoup d'événements politiques convertit une autre partie de la population. (Enfin, le christianisme, introduit dans l'île après l'Islam, sépara le peuple chrétien des autres Tamouls sur une base économique). Ainsi toutes ces religions introduites dans l'Eelam ont occasionné une division du peuple tamoul.

Le fait que les Tamouls d'aujourd'hui ne comprennent pas que, au-delà des religions introduites au cours de l'histoire, ils sont tous descendants des Tamouls, est la cause essentielle de leur déclin. Plus précisément, ceux qui ont

embrassé l'Islam, tout en demeurant Tamouls, pour la majorité d'entre eux, par leur culture, ont une vision distincte de celle des Tamouls en ce qui concerne l'Eelam tamoul.

La Religion sivaïte

Avant l'introduction de nouvelles religions chez les Tamouls, ces derniers pratiquaient différents cultes. Beaucoup adoraient une déesse (KOTRAVAĪ), et le LINGA (symbole de Siva). MURUGÂ était décrit comme le Dieu de la guerre dans la littérature tamoule de l'époque SANGÂ. De plus, il était considéré comme le fils héroïque de KOTRAVAĪ. Cette adoration de MURUGÂ nous indique tout simplement l'héroïsme des Tamouls(8).

Les NAGARS de l'Eelam vouaient un culte au NÂGÂ. Même dans les lieux de culte des autres divinités, ils érigeaient la statue de NÂGÂ et l'adoraient. Comme preuve, nous pouvons citer les peintures des temples bouddhistes (VIHAR) de ABAYEGIRI et de SÊDAVANARÂMA de la région de ANOURÂDAPOURA...

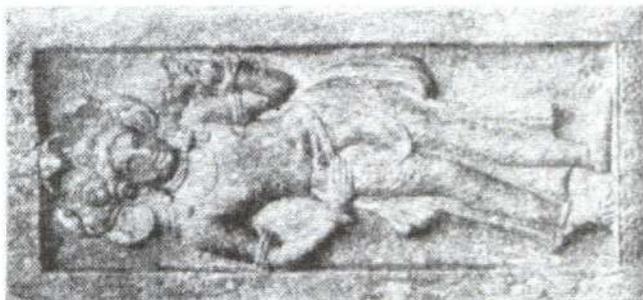
Avant l'expansion du bouddhisme, ces lieux où se trouvent des vihars bouddhistes étaient des lieux de culte des NÂGARS. Il semble que l'adoration du Dieu-serpent NÂGA par la race des NÂGARS était aussi répandue chez les IYAKARS.

Chez les hommes de race NÂGAR (les Tamouls) dans les

(8) Pour plus de renseignements sur la pratique religieuse des anciens Tamouls, nous renvoyons au livre de KA.PA.ARAVÂ NANE, "Histoire sociale des Tamouls" (TAMIJAR SAMOUDÂYA VARALÂROU).



Des symboles d'adoration
du NĀGĀ
dans le VIHAR bouddhiste
de SĒDAVANARĀMA.



fêtes joyeuses comme les mariages, les femmes portent encore aujourd'hui des bijoux en l'honneur du Dieu-serpent NÂGA et le turban des hommes ressemble à un serpent. De même, des noms tamouls, masculins ou féminins, par exemple NÂGARÂSSÂ, NÂGAMANI, NÂGENDRAN, NÂGAMOUTTOU, NÂGAMMÂ, NÂGESWARI, rappellent ce même Dieu.

Les lieux d'adoration de Sivâ existent depuis plusieurs siècles. Cinq sites prestigieux MOUNÎSWARAME, KÔNESWARAME, KETÎSWARAME, TONDÊSWARAME, NAGOULÊSWARAME, plus les temples de SANDRAMAVLÎSWARAR et de SIVANOLI PÂDAMALAÏ sont disséminés sur tout l'Eelam.

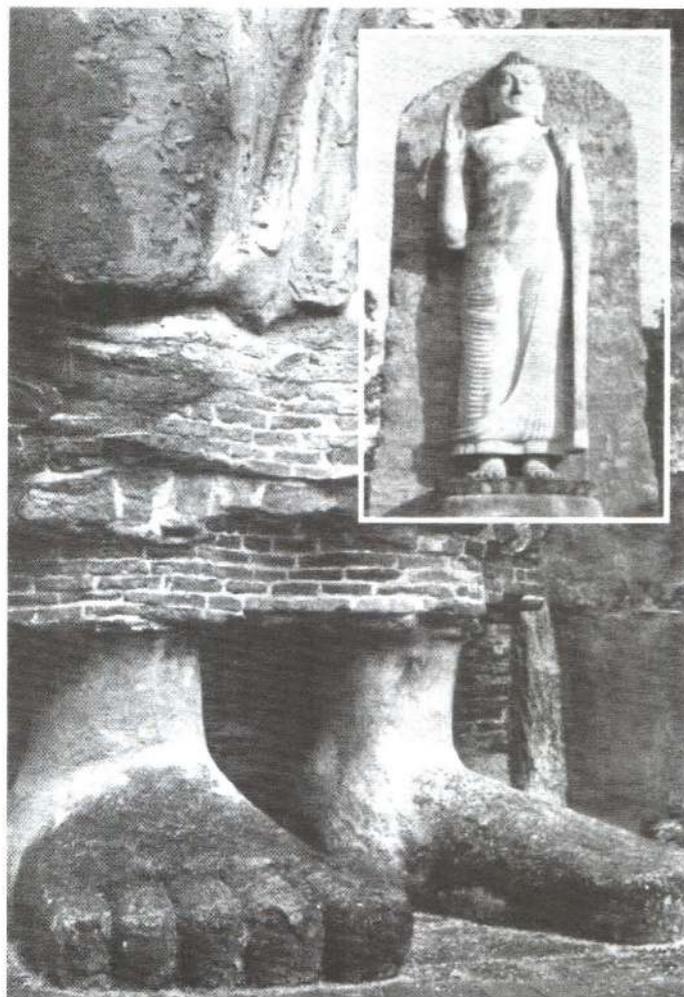
KÔNESWARAME est cité dans le Râmâyanâ, KETÎSWARAME et KÔNESWARAME dans les chants divins (DÊVÂRAME), des grands poètes du Sivaïsme. Tout cela prouve, s'il est besoin, leur antique prestige. Il faut ajouter aussi des lieux de culte dédiés à MURUGA comme KADIRGÂMAME (les cinghalais se sont octroyés cette région et appellent le lieu KATÂRAGÂMÂ), SELVA SANNIDY et MANDOÛR, (temple de KANDASAMY). Des lieux de culte des Tamouls dont on ignore les origines. Le temple AMMANE de NAYINA TEEVU, temple de la déesse du même nom, est le lieu de culte le plus ancien. Même aujourd'hui, il est impossible de dire avec précision quand a été construit ce temple.



La Religion bouddhiste

Avant l'introduction du bouddhisme, toute la population de l'Eelam pratiquait à peu près la même religion (une sorte d'hindouisme primitif). L'intrusion des Aryens dans la société tamoule, avec la propagation de leurs idées, a modifié la philosophie de la vie des Tamouls. En fonction de la région (forêts, montagne, terre fertile ou aride), les Tamouls vivaient en cinq groupes pratiquant un métier approprié aux ressources du sol (ils connaissaient le tissage). Ces groupes constitués en fonction du travail ne connaissaient pas l'inégalité entre les hommes. Ce sont les Aryens qui ont introduit chez les Tamouls, qui croyaient en une religion basée sur la nature, la division de la société en castes, la séparation permanente des différents groupes au nom de la caste instituant une hiérarchie d'êtres inférieurs et supérieurs et ceci, par la naissance. Et leur "MANU SMIRUTI", un livre de droit introduit chez les Tamouls le système de la justice selon la caste (ainsi pour un même délit, une loi pour un brahme et une autre pour le soudra ou l'intouchable).

En 274 av. J.C., l'empereur Ashoka, longtemps guerrier invétéré, devint grâce à l'enseignement de Bouddhâ, un bouddhiste et un pacifiste essayant de répandre le bouddhisme dans la presque totalité de l'Asie du Sud-Est. C'est ainsi que le bouddhisme devint la religion prépondérante également dans l'Eelam. Ce bouddhisme qui proclamait : «Dans la noble humanité, il n'y a ni supérieur, ni inférieur» a pu pénétrer facilement dans ce peuple de l'Eelam divisé en caste.



A partir du 4^e siècle ap. J.C., un mouvement de renaissance du sivaïsme s'est produit chez les Tamouls du sud de l'Inde grâce aux écrits et aux sacrifices des NÂYANÂRS. Les 4 grands : Appar, Sundarar, Sambandar et Mânikavasagar ont enrichi le sivaïsme et la littérature tamoule par leurs DÉVÂRAM et TIROUVÂSAGAME, poésies d'une finesse, d'une élégance et d'une splendeur jamais égalées, renforçant le sivaïsme face à diverses religions (Bouddhisme, Jaïnisme). Les rois tamouls se reconvertissent au sivaïsme.

Ce retour aux sources chez les Tamouls du Sud de l'Inde se produisit aussi dans l'Eelam tamoul, et n'a pas manqué d'y favoriser un fort courant de renouveau (9) le peuple cinghalais, lui, installé dans le sud de l'île continue toujours de pratiquer le bouddhisme. C'est ainsi que des temples sivaïtes qui existaient dans le Sud de l'île ont disparu, d'autres ont été transformés en vihars bouddhistes comme ceux de ABHAYAGIRI et de ISURMUNIYA.

A Anouradhapoura et dans les régions tamoules où ne vivent que les Tamouls, on rencontre aussi de belles statues de Bouddha; mais celles-ci ressemblent à celles de l'Inde du Sud (Bouddha debout).

L'Islam

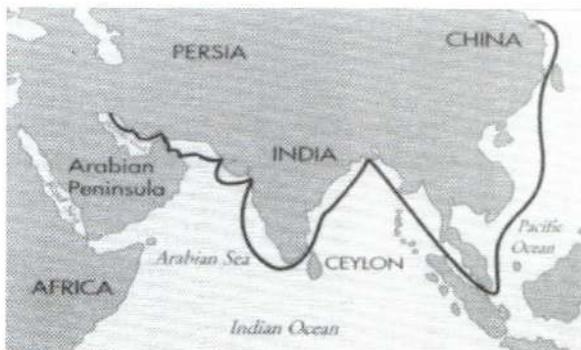
Une partie des Tamouls de l'Eelam a été islamisée. Comme l'Eelam se trouvait situé dans l'Océan Indien, des commerçants des pays orientaux et occidentaux de l'Eelam sont venus dans l'île pour y faire du commerce. Ce furent

(9) Le fait que les NÂYANÂRS aient glorifié aussi dans leur DÉVÂRAM, des lieux de culte de l'Eelam prouvent amplement que la défense du sivaïsme était aussi nécessaire dans l'île.

d'abord les Grecs et les Romains jusqu'au 3^e siècle après J.C. ; après la chute de l'empire romain, ce sera les Perses jusqu'au 6^e siècle et enfin les Arabes à partir du 9^e siècle.

Aux 8^e, 9^e et 13^e siècles, périodes d'expansion et de domination du commerce arabe, ces derniers se sont installés en grand nombre en Eelam, pour le commerce, sans leurs familles et ont épousé des femmes tamoules. Ce phénomène s'est produit à une grande échelle au 13^e siècle ap J.C. quand les empereurs aryens commerçaient beaucoup avec les Arabes.

A la suite de la domination de plusieurs royaumes du sud de l'Inde par les musulmans et la supériorité musulmane sur le plan commercial, beaucoup de Tamouls de l'Inde du Sud se sont convertis à l'Islam et sont allés s'installer en grand nombre en Eelam où, à leur tour des Tamouls se sont convertis à cause du commerce et des possibilités de travail. De plus, les ports de l'Eelam tamoul ont attiré beaucoup de musulmans de Malaisie qui s'y sont installés aussi, principalement à Jaffna, Mannar, Pouttalam, Nîrcolombo (NEGOMBO) et Galle.



Dans l'Eelam, comme la langue des musulmans est la langue tamoule, leur art et leurs traditions sont restés tamouls jusqu'à nos jours. De plus, même aujourd'hui, des musulmans qui vivent à CHILAW, PUTTHALAM, BATTICALOA ajoutent à leur nom musulman leur nom d'origine tamoule. Durant la période portugaise, en 1626, le général portugais Constantin chassa les musulmans hors de son territoire, ceci conformément aux directives du roi Philippe IV (l'intolérance religieuse, la concurrence commerciale et la méfiance vis-à-vis du royaume de Kandy indépendant pourraient être à l'origine de cette mesure). Ainsi donc, les musulmans déracinés sont allés s'installer dans la région de Batticaloa et dans le royaume de Kandy qui avait alors un roi tamoul à sa tête.

Le christianisme

Il existe des preuves pour affirmer que des commerçants de l'Asie de l'Ouest s'étaient installés en petit nombre dans l'Eelam aux 5^e et 6^e siècles. Parmi eux se trouvaient des chrétiens syriens. Une église chrétienne construite par eux a été découverte dans la région d'Anouradhapoura. C'est à partir du 16^e siècle, après l'entrée des Portugais dans l'Eelam que les Tamouls se sont convertis au christianisme en grand nombre. Ces conversions eurent lieu, jusqu'à l'époque anglaise, pour des raisons économiques : pour l'emploi, pour l'éducation. Ces nouveaux chrétiens conservaient leur nom tamoul en ajoutant leur nom chrétien. Ils n'ont accepté aucune modification concernant leur art ou leurs traditions et des mariages sont toujours célébrés entre chrétiens et sivaïtes.

3

Les gouvernements et l'Eelam tamoul.

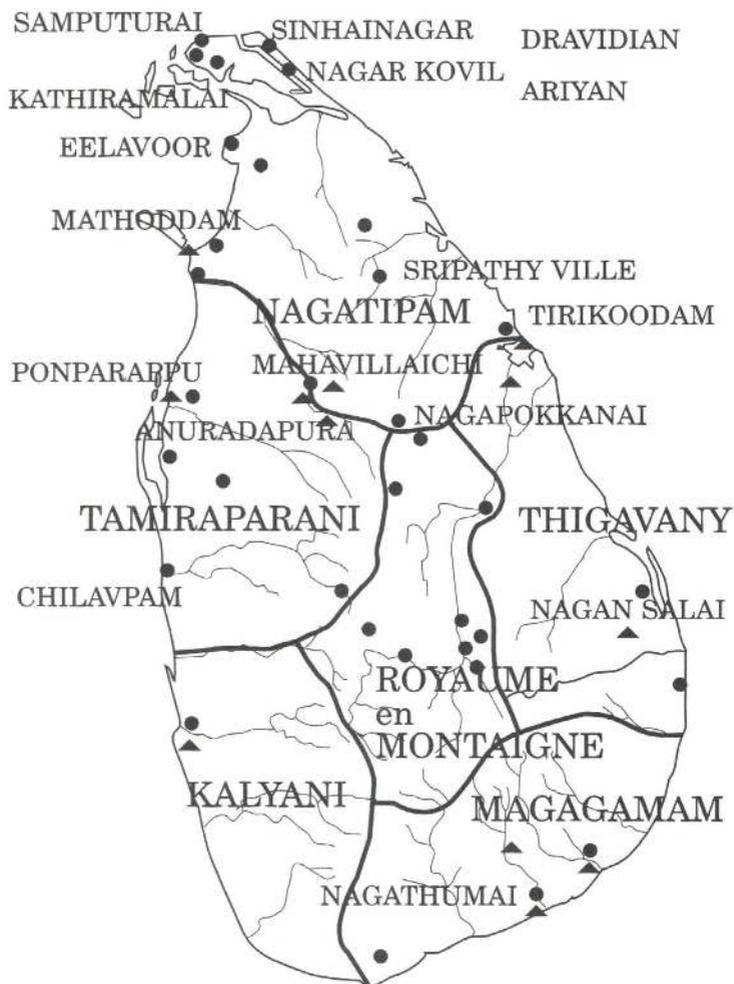
Les gouvernements des origines.

L'Eelam, au début, était la patrie de deux peuples, les IYAKKARS et les NÂGARS qui parlaient la même langue. 1000 ans avant J.C., ces peuples savaient utiliser le fer et pratiquaient l'agriculture sédentaire. Le Râmâyanâ, le Mahâbârathâ et les poésies de Sangam l'attestent ainsi que l'archéologie, des inscriptions tabulaires et des notes de voyageurs étrangers. Les Dravidiens de l'âge de la pierre se sont installés au Nord dans le NÂGA TÎPA, dans le TÂMIRABARANI, avec les vallées de MALVATTÉ OYA (KATHAMBA NADHI) et KALÂ OYA, dans le MAGÂ GAMAME entre les fleuves VALAVA GANGA et MANIKA GANGA, dans le TÎGAVÂNI, région de Batticaloa et y ont formé des gouvernements. Plus tard, au centre le l'île, dans la montagne, s'en est créé un autre.

Ils avaient presque toujours un système artificiel d'arrosage et les pots de terre noirs et rouges retrouvés dans ces régions prouvent le haut niveau de civilisation.

Implantation des gouvernements et des demeures avant le 6^e siècle (av. J.C.)

L'ETATS 6 AD



1 Demeures dravidiennes.

La découverte de pièces de monnaie romaines dans des jarres où les hommes conservaient leurs morts prouvent que ces gouvernements entretenaient des relations commerciales avec le monde extérieur.

Les notes des Grecs et des Romains.

Par les notes du voyageur Grec **PERIPLOS**, nous apprenons que les Grecs et les Romains entretenaient des relations commerciales avec l'Eelam quelques siècles av. J.C.

Selon ces notes, l'île de Ceylan est appelée "BALASIMOND", ou "CEYLAN" ou "TAPRABANE" par les peuples anciens. Elles ajoutent que des perles, des pierres précieuses, du tissu très fin(10), des carapaces de tortues furent exportés.

Dans Pline le jeune (23-79 ap. J.C.), on trouve le passage suivant : ("... nous avons appris beaucoup de ces gens". Ainsi, il existe à "TAPRABANE", 500 villes. Le roi vit au sud, dans le port principal, au milieu de 200000 personnes.)

Les livres cinghalais disent que TAPRABANE est la déformation de TAMIRAPAROUNI et que c'est VIJAYANE qui lui a donné ce nom. Mais, l'historien MacRINDLE pense que c'est le nom de DVIPA_891110674 RAVANA (l'île de Ravana) qui est devenu TAPRABANE pour les Grecs.

Le gouvernement siégeant à NAGATÎPA, au nord, a été transféré plusieurs fois passant de POONAGARI à KADIRAMALAI (KANDARÔDAI), puis SENGADANAGARI, SINGAI NAGAR et enfin NALLOÛR.

Plus tard, celui de ANOURADHAPOURA se déplaça à POLANNA RUWA.

Le gouvernement de Anouradhapoura paraissait être au centre de tous les petits royaumes. Les communications et les transports n'étaient pas très évolués. Ce fut l'époque où sous chaque grand royaume (suzerain) existait une multitude de royaumes minuscules (vassaux). Grâce à Ashoka et DEVA NAMBIA TEESANE, le gouvernement d'Anouradhapoura devint très important. Les archéologues ont retrouvé plusieurs voies de communication partant d'Anouradhapoura vers le reste de l'île. Des traces écrites qui datent du 3^e siècle avant J.C. évoquent les relations commerciales entre les royaumes de l'île d'une part et l'Inde, les pays arabes et ceux de l'Océan Indien d'autre part. MÂTHÔTTAM (Mannar) fut le grand port de l'île.

Nous ne possédons aucun renseignement sur les rois anciens de l'Eelam jusqu'au règne de DEVA NAMBIA TEESANE. A ce moment, MAHINDANE arriva à Anouradhapoura pour répandre le bouddhisme dans l'île, les moines qui s'y installèrent ont pris des notes sur l'histoire des rois. Ces notes sont une source précieuse de renseignements.

DEVA NAMBIA TEESANE a régné de 247 à 207 avant J.C. Il a succédé à son père MOÛTTA SIVANE. Après TEESANE, sous le règne de SOÛRA TEESANE, deux Tamouls sud indiens, SENANE et KOUTTIGANE se sont emparés du royaume d'Anouradhapoura. Puis ASELANE de la dynastie de TEESANE conquiert ce royaume. Enfin, ELLÂLANE triomphe sur ASELANE et régna 40 ans.

Depuis les temps très lointains, les gouvernements du Sud

de l'Inde ont toujours aidé à contenir les guerres de succession qui éclataient dans l'île(11). Et, ils y ont même régné de temps en temps. Contrairement à ce qu'affirment les historiens Cinghalais, on ne peut pas interpréter ces événements comme une lutte d'influence entre gouvernements cinghalais et tamouls. Car, la langue cinghalaise n'est dérivée de la langue ELU qu'au début de notre ère. Plusieurs vihars bouddhistes furent érigés à Anouradhapoura avec l'introduction du bouddhisme dans l'île. Comme la hiérarchie bouddhiste répandait l'enseignement de Bouddha en langue pâli, la langue ELU qui comptait beaucoup de mots tamouls, s'est transformée en langue cinghalaise. Et les archéologues ont trouvé, autour d'Anouradhapoura, beaucoup de temples sivaïtes en très mauvais état.

Les conflits pour la succession sur le trône qui ont eu lieu aussi bien avant J.C. qu'après J.C. avaient deux origines :

1) l'Eelam était devenu un marché pour le commerce étranger,

2) les petits rois qui voulaient prendre le contrôle d'Anouradhapoura requéraient souvent l'intervention des royaumes du Sud de l'Inde.

Dans les domaines linguistiques et religieux, il n'existait pas de différences entre les peuples.

L'île était pratiquement unie sous le règne du roi tamoul ELLÂLANE. La victoire de TOUTTAGAI MOUNOU sur ELLÂLANE (145-101 av. J.C.) est considérée par les Cinghalais comme un important événement. Ellâlâne et Touttagai Mounou s'affrontèrent en combat singulier. Ellâlâne tomba de son éléphant et périt. Touttagai Mounou,



impressionné par la noblesse et l'héroïsme de son adversaire lui dédia un monument à mille piliers et ordonna que tout passant salue la mémoire d'Ellâlane. Le fait que cette habitude se soit maintenue pendant des siècles démontre que la guerre entre Ellâlane et Mounou n'était pas une guerre raciale.

De même, la présence de soldats tamouls dans l'armée de MOUNOU et de soldats cinghalais dans l'armée d'Ellâlane prouve qu'il ne s'agit pas d'une guerre entre Tamouls et Cinghalais contrairement à ce qu'affirme le MAHÂVAMSÂ. Jusqu'à l'époque anglaise le territoire s'étendant au nord d'une ligne KALYÂNI - TÎGAVÂVI est resté région tamoule. C'est une vérité historique.

La concurrence religieuse et le racisme.

Dans le pays tamoul indien à partir du 3^e siècle après J.C., une concurrence féroce existait entre les religions hindoue, bouddhiste et jaïniste. De même, dans l'Eelam entre les 2 premières religions. Chacune d'elle essayait d'attirer les rois dans son camp. La religion choisie par le souverain devenait prestigieuse. Les moines bouddhistes d'Anouradhapoura se livraient ainsi au prosélytisme. Ils se rendaient aussi au Pays tamoul indien pour participer à des débats inter-religieux. Les Nâyanars shivaïtes et les Alvars vishnouïtes participaient à cette "lutte" et assuraient la primauté du shivâisme et du vishnouïsme. La littérature religieuse hindoue cite, entre autres, MÂNÏKA VÂSAGAR qui triompha des moines bouddhistes venus de l'Eelam et assura la renaissance de sa religion.

Ces concurrences et ces querelles créaient aussi, dans l'Eelam, un climat politique tendu. Des divergences sérieuses s'y développaient entre bouddhistes et shivaïtes. Dans l'Eelam, les premiers étaient des Cinghalais et les deuxièmes, des Tamouls. Très vite, la haine religieuse s'est transformée en haine raciale chez les Cinghalais. Les organisations bouddhistes favorisaient chez les Cinghalais ce sentiment de haine envers les Tamouls. Ainsi donc, **l'opposition entre Cinghalais et Tamouls apparue dans l'Eelam au 3è siècle est encouragée régulièrement jusqu'à nos jours par les organisations bouddhistes. C'est ainsi que le racisme a pris la forme d'un sentiment de supériorité chez le peuple cinghalais.**

Nous avons vu que le culte shivaïte existait presque partout dans l'île avant l'introduction du bouddhisme. Les brahmes(12) , prêtres religieux, exerçaient une influence considérable dans les cours royales. En 103 avant J.C., quand VATTAGAMINI (VÂLAGAMBAGU) était le souverain d'Anouradhapoura, sur la demande du roi de MAGAGAMA, le royaume PANDYA, du sud de l'Inde, envoie une armée commandée par 7 généraux pour s'emparer d'Anouradhapoura. Le royaume de MAGÂGAMA prend part aussi à cette expédition avec une armée sous la direction de TEESANE (Le MAHAVAMSA l'appelle brahme). Alors que les Pandyas et Teesane encerclaient Anouradhapoura, Vattagamini s'enfuit. Un Pandya devint roi. En 89 avant J.C., alors qu'un Pandya, TATTIGANE était roi, Vattagamini put reprendre son royaume. MAGÂSEELANE, EELANAGANE, SUPPA, VASABANE (127-171 ap. J.C.) furent ses successeurs sur le trône d'Anuradhapoura.

Vers 140 ap. J.C., le géologue grec PTOLEMEE a mis au point sa carte du monde. Il appelle l'Eelam "SAALIKÉ" et la plupart des noms des lieux qu'il indique ont des noms tamouls. Il appelle la région centrale montagneuse MALAE (montagne en tamoul), SIVANOLIPADA MALAI OULIPADA, au sud, le point sud DEIVENDRA, DONDURA-DOGNA et constate la présence de temples sivaïtes sur presque toute la côte. Ainsi donc, nous voyons que 4 siècles après l'installation du bouddhisme, les noms des souverains et des lieux de l'Eelam sont de consonnance tamoule et que de plus le culte sivaïte est répandu dans toute l'île.

Au temps de VASSABANE, plusieurs projets d'irrigation furent mis au point. Vassabane eut comme successeurs KODA ABAYANE, MAGÊSANE et d'autres encore. En 435 ap. J.C., un nommé MITSEN s'empare du royaume d'Anouradhapoura avec l'aide d'un ministre. Le peuple, opposé à ce roi, se soulève. Encore une fois, le royaume Pandya intervient avec son armée commandée par 6 généraux, récupère le trône et l'occupe jusqu'en 460. Un nommé TÂDOUSÊNANE devient roi à la suite des Pandya. Il avait 3 enfants. Kâsiappane, l'un de ses fils, dont la mère appartenait à une caste inférieure, est mis à l'écart. MOUGUILANE, fils de la reine, est le prince héritier.

Le règne des CHOLAS ou SOJAS

Vers la fin du 9ème siècle s'est constitué l'empire CHOLA. Quand les CHOLAS sont sur le point de s'emparer du royaume PANDYA, les troupes d'Anouradhapoura se portent au secours des Pandyas. Malgré cela, les Pandyas sont

vaincus et le roi MANAVARMANE trouve refuge en Eelam et confie sa couronne et son trône à OUDAYANE III (945-952) jusqu'à ce qu'il puisse les réutiliser un jour. Les Cholas, informés, les réclament à OUDAYANE. Ce dernier refusant catégoriquement en 949, l'empereur chola PARANTHAGA Ier attaque l'Eelam et s'empare du gouvernement d'Anouradhapoura. Les attributs de la dynastie Pandya avaient été mis en lieu sûr, plus au sud.

En 993, l'empereur chola RAJARAJANE agrandit les possessions cholas de l'île, son fils RAJENDRANE non seulement conquiert toute l'île, mais encore réussit à s'emparer des attributs du trône des Pandyas.

C'est ainsi que les royaumes de l'Eelam passent sous le contrôle des CHOLAS qui choisissent POLANNARUWA (13) comme capitale et ainsi Anouradhapoura perd de son importance. Les Cholas construisent leur palais sur les bords du fleuve MAHAVALI.

Ils bâtissent des temples sivaïtes et de beaux bâtiments, chefs d'oeuvre d'architecture. Même aujourd'hui, on peut apercevoir un magnifique temple sivaïte, à la sortie du palais royal de Polannaruwa. Celui-ci, ceinturé par un mur extérieur puis un mur intérieur, fut bâti sur 3 niveaux et renferme une merveilleuse piscine du nom de KUMARA POR KOULAM. Tout cela prouve au monde le talent des Tamouls de l'époque dans les domaines de l'architecture, de la peinture et de la sculpture. A l'extérieur du palais, se dresse une statue à fière allure. Certains pensent que c'est AGATHIYAR, le philosophe et le mystique, d'autres disent que c'est PARAKIRAMA BAGHU qui a régné sur POLANNARUWA.

Les CHOLAS introduisent en Eelam leur système d'administration. Pendant cette période, furent mis en place des comités (14) pour la justice et pour l'agriculture.

Les comités agricoles de la période chola étaient appelés des CHITRA MEJI. Jusqu'à novembre 1995, date de l'occupation totale de Jaffna par les forces armées cinghalaises, existait à Jaffna, un quartier portant ce nom. Les Cholas procèdent aussi à la réfection de tous les temples sivaïtes. Il faut considérer cette période chola et celle qui s'étend jusqu'à l'arrivée des Européens comme l'ère la plus florissante pour la civilisation tamoule.

En 1069 après Jésus Christ, alors qu'une guerre civile ravageait l'empire chola, KIRTHI alias VIJAYABAGHU, parti du sud avec une armée, s'empare du gouvernement de POLANNARUWA. Ce royaume passe sous contrôle cinghalais. Sous le règne de VIJAYABAGHU, des vihars bouddhistes sont érigés à Pollannaruwa et le bouddhisme s'y développe. De 1070 à 1186, ce fut l'ère des rois cinghalais, plus précisément, sous le règne de MAHA PARAKIRAMA BAGHU. Mais, à partir de 1186, des guerres civiles éclatent. En 1214, MAGANE, un roi du KALINGA indien en profite pour s'emparer, avec l'aide des Pandyas, du gouvernement de Polannaruwa.

Les temples sivaïtes, construits par les Cholas à partir de 993, à Polannaruwa furent abandonnés, entre 1070 et 1186. De plus, bien des bâtiments de l'époque chola ont été transformés en vihars bouddhistes.

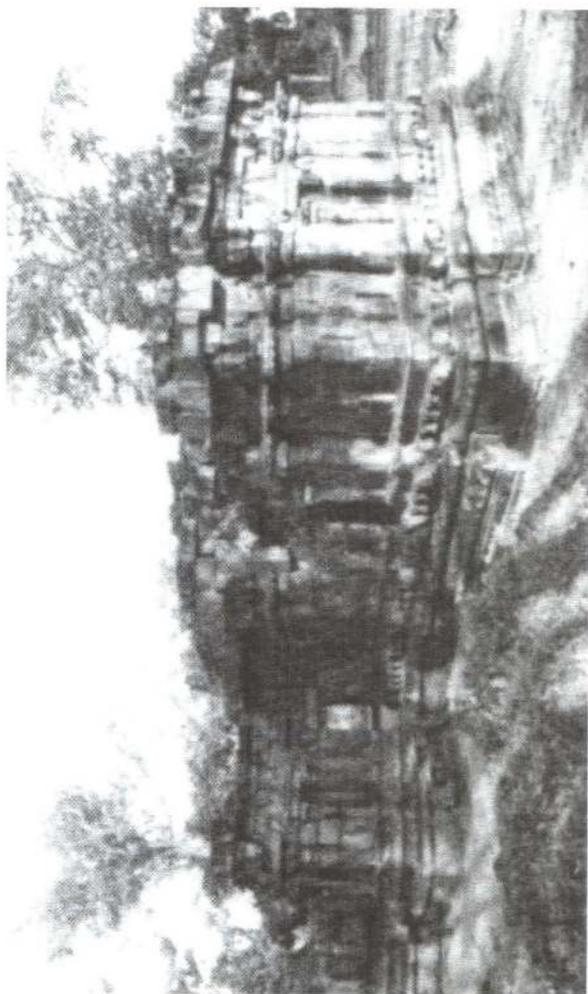
Statue d'AGATHIAR de POLANNARUWA



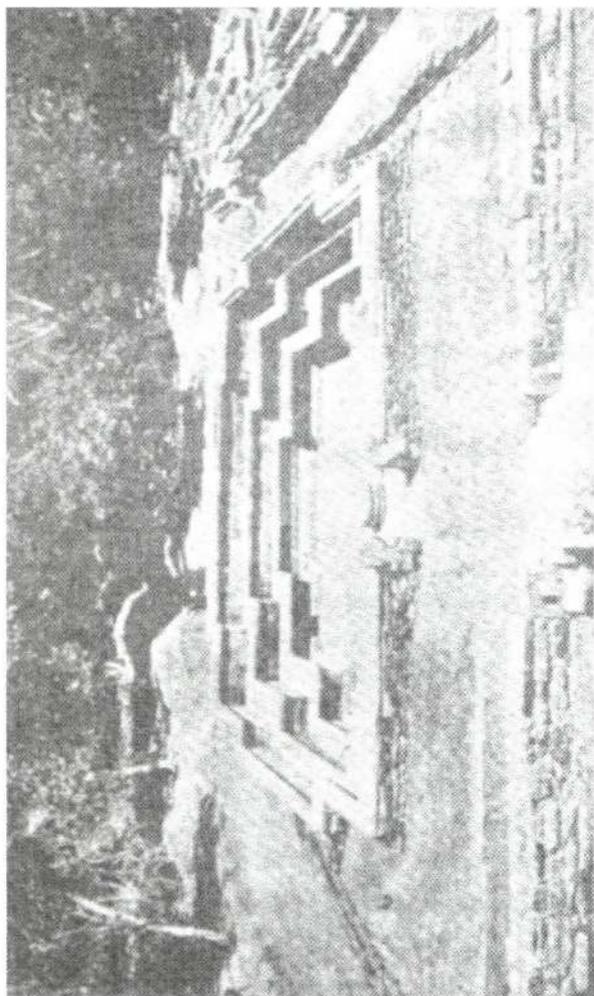
Ces statues et les bâtiments de la période CHOLA ont été taillés dans des blocs de pierre. Parmi ces constructions, VIJAYA BAGHU et PARAKIRAMA BAGHU ont édifié des vihars et des statues de Bouddha. Ceux de la période cinghalaise sont faits en pierres rouges.

Les hommes, qui disent que l'élégante statue, faite dans un seul bloc de pierre, représente AGATHIAR tenant dans ses mains AGATHIAM, le premier livre de grammaire tamoule, ont bien raison

Les photographies des pages 58 et 59 montrent le premier temple de la période chola avec la piscine à l'intérieur du palais royal.



Temple sivaïte - POLANNARUWA



KUMARA POR KULAM

Au milieu de ces bâtiments, furent érigées, en pierre rouge, plusieurs statues de Bouddha. Après 1214 MAGANE qui s'était emparé de POLANNARUWA en chasse les moines bouddhistes. Il réinstalle le sivaïsme et la langue tamoule.

En 1255 après Jésus Christ, un roi Pandya SANDIRA BANU régnait sur POLANNARUWA, c'est durant ce règne qu'un Cinghalais PARAKIRAMA BAGHU envahit ce royaume (1236-1271). On croit savoir que les Tamouls ont définitivement abandonné POLANNARUWA à la suite de cette invasion. Les Cinghalais eux-mêmes n'ont pas voulu garder longtemps POLANNARUWA comme capitale, se méfiant des Tamouls, ils ont choisi une ville du sud. Parallèlement, les Tamouls, craignant les Cinghalais, ont déplacé leur capitale plus au nord.

Au temps des Pandyas, SANDIRABANU qui régnait sur l'Eelam tamoul, après avoir renforcé son armée et bien assis son autorité, refuse de verser des impôts à l'empereur Pandya. En représailles, les Pandyas envahissent l'Eelam en 1262, triomphent et assurent leur domination puis se retirent. L'Eelam tamoul ne s'est définitivement libéré de l'influence Pandya que vers 1330, au moment où des musulmans réussissent à s'installer à MADOURAI, capitale des Pandyas (15).

LE GOUVERNEMENT DE JAFFNA

A la fin du XIIIème et au début du XIV siècle dans l'île, cohabitaient un gouvernement cinghalais dans le sud, sud-ouest et le centre, s'étendant du MAHA OYA jusqu'au sud à VALAVA GANGA, et un gouvernement de l'Eelam tamoul au nord de VALAVAGANGA jusqu'à MAHA OYA. C'est Jaffna qui en était la capitale. Ce territoire

comptait plusieurs petits royaumes vassaux.

Chaque vassal du roi de Jaffna possédait une armée et les attributs d'un royaume. Les inscriptions KONESAR indiquent que le petit royaume de Trincomalée possédait un trône en émeraude.

Voici la liste des royaumes vassaux de l'Eelam Tamoul :

- 1 - PERUN KATRUPATRU
- 2 - MUSALIPATRU
- 3 - MERKU MOOLAI
- 4 - SINNA SETTI KULAM
- 5 - NADU SETTI KULAM
- 6 - KIJAKKU MOOLAI TERKU
- 7 - KIJAKKU MOOLAI VADAKKU
- 8 - MEL PATRU VADAKKU
- 9 - MEL PATRU KIJAKKU
- 10 - MEL PATRU TERKU
- 11 - PANAN GAMAME

12 - OODAYAAVUR (OODAYAAR KATTU)

13 - TUNUKAI

14 - KARAICHCHI

15 - PUTHU KUDI IRUPPU

16 - MULLIAVALAI

17 - KARIKATTU MOOLAI VADAKKU

18 - KARIKATTU MOOLAI TERKU

19 - MAHA VANNI

20 - TRINCOMALEE

21 - KOTTI YARAME

22 - KATTU KULAME

23 - BATTICALOA

24 - MAN MOONAI

25 - PAJUGAMAME

26 - PORA THEEVU

27 - PANAHAI

28 - YALA

29 - PUTTHALAME

Ces royaumes vassaux ont continué, même après la disparition du gouvernement de Jaffna (Eelam tamoul), à s'administrer jusqu'à l'arrivée des Anglais.

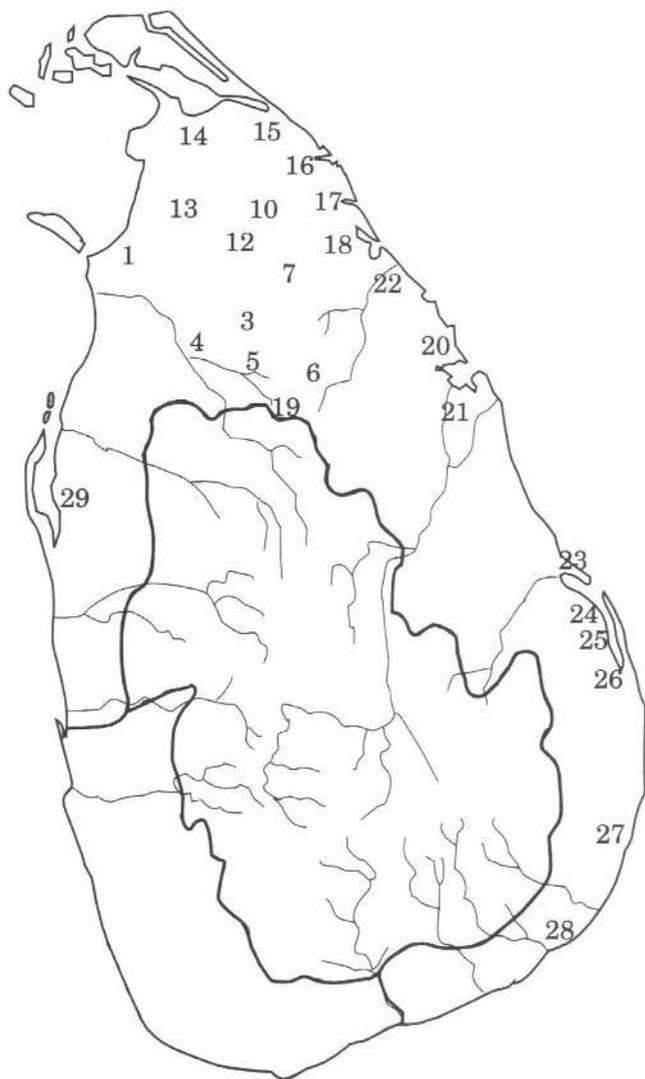
A partir du 13^{ème} siècle, seul, le gouvernement de Jaffna fut un gouvernement tamoul, les royaumes Chera, Chola et Pandya ayant été détruits soit par des musulmans, soit par Vijaya Nagar. Le commerce dans l'Océan Indien se faisait principalement par les Tamouls de Jaffna.

Le roi VIKRAMA BAGHU (1356-1374) qui payait

annuellement des impôts au souverain de Jaffna se trouve un jour à KAMPALA sans avoir accompli son devoir vis-à-vis de son suzerain. Craignant des représailles, il avait pris soin de remettre l'administration de son royaume aux mains de son général AJAGA KONAR (On croit savoir que c'était un tamoul du pays CHERA indien). Konar, pour se protéger, construit un château-fort. Comme prévu, les armées de Jaffna ne peuvent prendre ce château qui fut célébré plus tard sous le nom de «château de JAYAWATTANAPOURA»

En 1446, le roi PARAKIRAMA BAGHU VI, avec le concours de son fils adoptif SAMBUMAL KUMARANE (SENBAGA PERUMAL), s'empare du royaume de Jaffna et le place sous sa domination. Mais, 21 ans plus tard, en 1467, le gouvernement de l'Eelam tamoul redevient indépendant. Ainsi donc, l'Eelam tamoul, du règne de MAGANE, jusqu'à la prise de Jaffna par les Portugais en 1619, reste indépendant pendant 400 ans. Nous ne racontons pas ici toute l'histoire de Jaffna de peur de lasser le lecteur (16).

Un grand voyageur arabe, IBN PATRUTRA résida pendant huit ans dans la cour du sultan de Delhi. Il rendit visite à l'Eelam tamoul en 1344 après J.C. Dans son journal de voyages «SAVAR NAMA», célèbre dans le monde entier, il donne beaucoup de renseignements. Il dit avoir payé des droits de douane aux officiers du roi tamoul. Mais surtout, il rencontre le roi JEGA RASA SEGARANE qui est un grand érudit, dominant plusieurs langues, capable de converser avec lui en arabe dans le palais de PUTTHALAME. Il raconte aussi, avoir vu cent bateaux du roi emporter des marchandises vers les pays arabes. De plus le commerce de la cannelle cultivée dans l'ouest était très actif à cette époque et plusieurs commerçants musulmans s'étaient installés sur la côte.



Royaumes vassaux de l'Eelam Tamoul

- 1 PERUN KATRUPATRU
- 2 MUSALIPATRU
- 3 MERKU MOOLAI
- 4 SINNA SETTI KULAM
- 5 NADU SETTI KULAM
- 6 KIJAKKU MOOLAI TERKU
- 7 KIJAKKU MOOLAI VADAKKU
- 8 MEL PATRU VADAKKU
- 9 MEL PATRU KIJAKKU
- 10 MEL PATRU TERKU
- 11 PANAN GAMAME
- 12 OODAYAAVUR (OODAYAAR KATTU)
- 13 TUNUKAI
- 14 KARAICHCHI
- 15 PUTHU KUDI IRUPPU
- 16 MULLIAVALAI
- 17 KARIKATTU MOOLAI VADAKKU
- 18 KARIKATTU MOOLAI TERKU
- 19 MAHA VANNI
- 20 TRINCOMALEE
- 21 KOTTI YARAME
- 22 KATTU KULAME
- 23 BATTICALOA
- 24 MAN MOONAI
- 25 PAJUGAMAME
- 26 PORA THEEVU
- 27 PANAHAI
- 28 YALA
- 29 PUTTHALAME

Toujours selon lui, le royaume de Jaffna de l'époque était, dans tous les domaines, plus célèbre, plus fort que ceux de KOTTE et de KANDY. Avec l'aide du roi tamoul, il visite SIVANOLI PADA MALAI, DEIVENDIRA MOONAI. Il ajoute aussi avoir vu mille brahmes co-célébrer le culte et plus de cinq cents danseuses glorifier Siva dans le temple siva de DEIVENDRA MOONAI.

Les gouvernements de Kotté et de Kandy reconnaissaient, à cette période, la supériorité de Jaffna et lui versaient des impôts. La monnaie de l'Eelam tamoul était appelée monnaie SEDU.

MONNAIE SEDU



RECTO

VERSO

LES ROIS QUI ONT REGNE SUR JAFFNA DEPUIS 1215

1. KALINGA MAGANE - 1215-1240
(KOUJANGAI SINGAI ARIYANE)
2. KULA SEGARA PARA RASA SEGARAME - 1240-1256
3. KULOTTUNGANE - 1256-1279
4. VIKIRAMANE - 1279-1302
5. VARODAYANE - 1302-1325
6. SEGA RASA SEGARANE - 1325-1348
7. GUNA PUSANANE - 1348-1371
8. VIRO DAYANE - 1371-1380
9. JAYAVIRANE - 1380-1410
10. GUNA VIRANE I - 1410-1446
11. KANAGA SOURIANE - 1446-1478
(De 1450 à 1467, quand le roi de Kotté s'empare de Jaffna, SOURIANE se réfugie en Inde tamoule. Plus tard, il libèrera son royaume et en redeviendra le roi.)
12. PARA RASA SEGARANE - 1478-1519
13. SANGUILI SEGA RASA SEGARANE - 1519-1564
14. PUVI RASA PANDARAME - 1564-1565
15. KUNJI NAYINAR - 1565-1570
16. PERIYA PILLAY SEGARASA SEGARANE - 1570-1582
17. PUVI RASA PANDARAME - 1582-1591
18. ETHIR MANNA SINGHA PARA RASA SEGARANE - 1591-1615
19. SANGUILI KOUMARANE - 1615-1619

4

L'ARRIVEE DES EUROPEENS ET SES CONSEQUENCES

La Période portugaise.

En 1505, les Portugais mettent pied dans l'île, dans le royaume de KOTTE (Colombo). A partir de 1518, ils construisent un château à Colombo, renforcent leur commerce et s'emparent enfin du royaume de KOTTE. A Jaffna, régnait alors le roi SANGUILI SEGARASA SEGARANE (1519-1564). Les Portugais essaient plusieurs fois d'enlever ce royaume ; mais en vain.

Plus tard, ils obtiendront enfin la permission de s'installer à MANNAR pour pouvoir commercer. Profitant du système des castes qui existait dans la société tamoule, ils réussissent à se faire des amis et fomentent des troubles dans ce royaume. Le roi Sanguili faisant régner l'ordre et la paix domine bien la situation. Il se rend à Mannar avec son armée et fait décapiter les traîtres et les émeutiers. Les Portugais, irrités, cherchent à maintes reprises, à s'emparer de Jaffna.

Sous le règne du roi SANGUILI KOUMARANE (1615-1619), ils provoquent encore une fois des troubles en

1618. C'est un prêtre portugais PEDRO POTENCONE qui les a fomentés. SANGUILI est obligé non seulement de réprimer les désordres, mais encore de renforcer son armée contre les Portugais. Il sollicite le concours du roi de MADOURAI, RAGOUNADHA NAIKAR qui envoie en Eelam une armée de 5000 soldats sous le commandement de VARNA KOULATTANE.

Les Portugais expédient de KOTTE par la mer, le général Philippe De Oliveira avec 100 soldats portugais et quelques centaines de mercenaires cinghalais, et par la terre, de POONAGARI, 130 Portugais et plus de 2000 mercenaires cinghalais. Les Tamouls sont plus nombreux et se battent héroïquement mais avec des arcs, des flèches et des épées contre les fusils et les canons des Portugais et des mercenaires. Les Tamouls sont battus et le roi SANGUILI fait prisonnier. Ce n'est donc que le 5 juin 1619 que le royaume de Jaffna est occupé par les Portugais (plus de 100 ans après leur entrée dans l'île). Il est à noter que les mercenaires cinghalais ont aidé les Portugais à vaincre l'Eelam tamoul.

Le roi SANGUILI arrêté, est déporté à Colombo, à l'insu du peuple, puis à GOA, sur la côte occidentale de l'Inde où il fut pendu. **C'est ainsi que les Tamouls ont perdu leur souveraineté au profit des Portugais.**

De 1619 à 1658, les Portugais règnent sur l'Eelam tamoul. Ils détruisent plusieurs temples sivaïtes et construisent des églises chrétiennes. Une partie des Tamouls hindous se convertit au christianisme. Le christianisme s'implante.

Malgré la chute du gouvernement indépendant de Jaffna,

les États vassaux situés au sud, KOTTIÂTROU PATROU, PAJOUGÂMAM, PÂNAMAI, YALA, MANMOONAI n'acceptent pas la domination portugaise et préfèrent se mettre sous la protection et la dépendance du roi de Kandy, un Tamoul lui aussi. En vérité, ces États sont pratiquement devenus indépendants.

Les autres États vassaux de Jaffna, situés au sud de la péninsule, ne voulant dépendre ni des Portugais, ni du roi de Kandy, cessent de payer tout impôt et ne réclament aucune protection. Cette situation va prévaloir jusqu'à l'arrivée des Anglais. Quant aux États suzerains situés dans le Wannî (est), ils payent les impôts aux Portugais, puis aux Hollandais. Et, de temps à autre, ils refusent de les payer, fomentant des troubles contre les occupants. Là encore, cette situation persiste jusqu'à l'arrivée des Anglais.

PANDÂRA VANNIYANE

Le dernier roi de Wannî fut KULASEGARAM VAYRAMUTHU PANDÂRA VANNIYANE. Celui-ci règne sur son territoire sans payer d'impôts aux Hollandais. Après le transfert du pouvoir des Hollandais aux Anglais, ces derniers ont cherché plusieurs fois à battre VANNIYANE. Mais, le 25 août 1803, c'est VANNIYANE lui même qui attaque les Anglais à MULLAÏTHEEVU et leur inflige une défaite. Les survivants de l'armée anglaise commandée par le capitaine VON DRIBEREG s'enfuient.

Par la suite, une armée commandée par Edward METSIN et venue de Trincomalée, s'empare de Mullaïtheevu. Un

proche de VANNIYANE, KUMARA SEGARAM MUDALIYAR et ses amis furent pendus, accusés par les Anglais d'avoir aidé VANNIYANE. L'endroit est appelé, encore de nos jours, «TOOKKOO MARATTADI».17

Cette armée de METSIN s'installe définitivement à MULLAÏTHEEVU. En même temps, une division du 19ème régiment part de Jaffna sous le commandement de John UWEPP vers le pays Wannî. Ces armées ont incendié des maisons à KARSILAÏ MADOOVOO. Pendant ce temps, VON DRIBEREG attaque à l'improviste l'armée de VANNIYANE le 31 octobre 1803 vers 5 heures du matin. Celui-ci est battu. L'inscription suivante qui figure encore aujourd'hui à KARSILAÏ MADOOVOO le prouve. On y lit : «HEREABOUTS CAPTAIN VON DRIBEREG DEFEATED PANDARA VANNIYAN 31st OCTOBER 1803». Durant cette guerre, les Anglais ont saisi un canon qui servait dans l'armée de VANNIYAN et portait les sceaux du royaume de Kandy. Il existait donc un pacte d'assistance mutuelle entre VANNIYAN et KANNOOSAMY, roi de Kandy.

En 1810, à son tour, VANNIYAN attaque les Anglais, avec son armée reconstituée. Ces derniers évoquent cet événement comme étant un petit soulèvement. En 1811, VANNIYANE, sérieusement blessé sur le champ de bataille de OODAYAVOOR est transporté dans le petit royaume de PANANGÂMAME. C'est là bas que ce grand héros rend l'âme. Les Anglais le présentent comme un bandit. (18)

Malgré le fait que les petits États du Wannî aient su garder leur indépendance, au temps des Portugais, ces derniers contrôlent bel et bien les ports de Trincomalée, Batticaloa, Mullai Theevu et Mannar.

LA PERIODE HOLLANDAISE

Les Hollandais étaient des concurrents directs des Portugais sur le plan commercial en Asie. Afin de protéger son royaume de la mainmise portugaise, le roi de Kandy demande l'aide des Hollandais. Le général portugais CONSTANTIN, craignant des attaques de la part de leurs concurrents, rase le temple de Siva à Trincomalée et y construit un fort. Il fait de même à MANNAR, BATTICALOA, GALLE.

Pourtant, en 1638, les Hollandais s'emparent de Batticaloa. Par la suite, Trincomalée, Colombo, Mannar et à la fin, Jaffna en 1658, tombent sous leur domination. C'est ainsi que les Hollandais ont supplanté définitivement les Portugais dans l'Eelam tamoul.

Les souverains de Kandy signent des traités d'amitié avec les Hollandais et ainsi, sauvegardent leur royaume. Ils donnent de la cannelle et du poivre aux nouveaux maîtres ; en contrepartie, ils utilisent les ports de Batticaloa et de Puttalam pour leur commerce. Les Hollandais, redoutant la concurrence des musulmans, cherchent les moyens de gêner leurs activités. C'est ainsi qu'en 1707, ils ne conservent que trois ports dans l'île : Colombo, Galle et Jaffna.

Avec la mort du roi NARENDRA SINGHANE (en 1739), le traité d'amitié entre le royaume de Kandy et les Hollandais arrive à terme. La reine de Kandy, veuve de SINGHANE était originaire de MADOURAÏ. A la mort de son mari, elle fait venir son propre frère et le proclame roi. Il prend le nom de VIJAYA RAJA SINGHANE et épouse une

princesse tamoule de la dynastie royale de RAMANADHA POURAM, en Inde tamoule. A la suite de ce mariage, son beau père et une partie de l'armée tamoule de POURAM s'installent à Kandy.

Une fois devenu roi, RAJA SINGHANE arrête net tout commerce avec les Hollandais. Puis, avec l'aide des musulmans tamouls de PUTTALAM, il s'adonne au commerce de la cannelle, du poivre et de la noix d'arec avec le pays tamoul indien.

Au début du règne de RAJA SINGHANE, il n'y avait pas de moines à Kandy pour assurer l'enseignement du bouddhisme. Ce roi tolérant, tout en étant sivaïte, fait venir des moines bouddhistes de l'étranger, redonnant ainsi vigueur au bouddhisme.

A sa mort, son beau frère, venu de l'Inde tamoule, lui succède. Il prend pour nom KIRTHI RAJA SINGHANE. Tout comme son beau frère, il développe beaucoup le bouddhisme. Il rénove plusieurs vihars. Et c'est sous son règne que le haut clergé bouddhiste (très célèbre et très influent encore de nos jours) fut créé à Kandy. L'action de ces souverains tamouls prouve leur largeur d'esprit et leur noblesse. En même temps, l'histoire démontre que ce sont les bouddhistes qui ont été à l'origine de la destruction du royaume de Kandy.

Les Tamouls n'ont jamais gêné en quoi que ce soit le développement du bouddhisme. Mais, dans l'imaginaire « livre d'histoire » RAJAVALLIA, il est question d'une invasion venant du sud de l'Inde. Ces envahisseurs (tamouls) auraient tué les moines, crevé leurs yeux et détruit les vihars. Les demeures cinghalaises auraient été incendiées

pendant quatorze jours. Or, les Tamouls n'ont jamais commis ce genre d'atrocités. C'est le roi de KALINGA (l'actuel ORISSA indien) qui a été l'auteur de ces méfaits parce qu'il n'avait pas supporté de voir sa soeur devenir religieuse bouddhiste et s'installer à Ceylan. Mais, RAJAVALLIA accuse les Tamouls d'avoir été les instigateurs et les auteurs de tels actes. RAJAVALLIA est utilisé comme livre d'histoire dans les classes supérieures cinghalaises.(19)

Un moine bouddhiste, TIBOTTUWAVE SIDDARTHA BOUDDHARASIDA, témoigne dans le MAHA VAMSA du développement du bouddhisme au temps de SINGHANE et des services que celui ci rendit à cette religion.

Les Hollandais cherchent à assurer une bonne administration fondée sur la justice. Pour ce faire, ils rédigent et pratiquent un système de loi basé sur une synthèse des lois hollandaises, indonésiennes et tamoules (à partir du livre de justice tamoule DÊSA VAJAMAĪ, habitude du pays).

Ils administrent séparément les royaumes de Jaffna et de KÔTTE. Plusieurs raisons pour cela. A la base, les deux groupes tamoul et cinghalais étaient différents par leur langue, leur religion, leur culture et leurs traditions. Les Hollandais ont pris en considération le fait que les deux races avaient deux gouvernements, deux administrations et deux justices différents. Pour des nécessités administratives et judiciaires, ils ont partagé les territoires sous leur domination en départements, comme indiqué à la page 62.

Malgré tout cela, les gouvernements des petits États du Wannu continuent à pratiquer leurs systèmes. Les Hollandais se contentent de recevoir des éléphants comme impôts.



Division administrative
et judiciaire de Jaffna
(de VALAVA GANGA
à MAHA OYA)

Division administrative
et judiciaire de Galle
(de PENDOTTAH GANGA
à VALAVA GANGA)



Division administrative
et judiciaire de Colombo
(de MAHA OYA à PENDOT
TAH GANGA)

La division administrative et judiciaire de Jaffna, telle qu'elle est définie par les Hollandais, ne correspond pas à l'ensemble du territoire de l'Eelam tamoul, mais à une partie seulement. Les Hollandais qui avaient mis en place trois divisions administratives et judiciaires ont procédé aussi à la division de leur territoire en six divisions politiques. Dans la partie tamoule, quatre divisions :

1. De TEDURU OYA à la rivière MEDARAGAME, division PUTTALAM-KARPITTI.

2. De la rivière MEDARAGAME (ou AROUVI) jusqu'à la péninsule de Jaffna, y compris le Wannu jusqu'à KOKKILAY, division JAFFNA.

3. De KOKKILAY par la côte est jusqu'à la rivière VEROUGAL au sud, division TRINCOMALEE.

4. De la rivière VEROUGAL par la côte jusqu'à la rivière KOUMBOUKKAN au sud, division BATTICALOA.

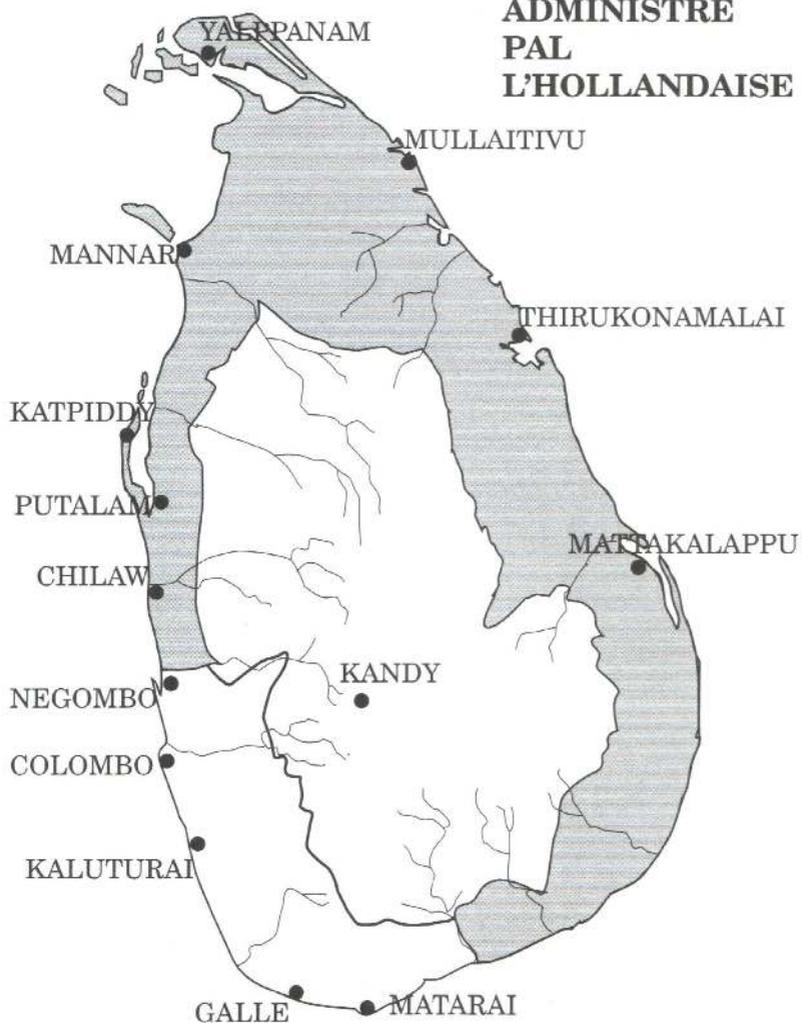
La partie ancienne tamoule, MAHAGAMA (de la rivière KOUMBOUKKAN jusqu'à VALAVA GANGA au sud) fut annexée par les Hollandais à la division cinghalaise de GALLE.

De même, la région tamoule comprise entre TEDURU OYA et MAHA OYA fut annexée par les Hollandais à la région cinghalaise de COLOMBO.

C'est ainsi que les Tamouls ont perdu des territoires aussi bien à l'ouest qu'à l'extrême sud.

Les divisions cinghalaises :

**DISTRICTS
ADMINISTRE
PAL
L'HOLLANDAISE**



5. De la rivière KOUBOUKKAN au sud à la rivière PEN-DOTTAH à l'ouest, division GALLE.

6. De la rivière TEDURU OYA jusqu'à la rivière PEN-DOTTAH GANGA, division COLOMBO.

Les Tamouls paient l'impôt aux Hollandais suivant le même système qu'au temps des rois tamouls, c'est à dire 1% des revenus de leur sol. Il en est autrement dans les divisions cinghalaises.

Les Hollandais qui ont bien saisi que les Tamouls étaient différents des Cinghalais, par l'administration judiciaire, fiscale et celle des biens (partage et succession de propriétés) ont le souci de respecter tout cet héritage.

Les divisions politiques du temps des Hollandais

Les notes des Anglais confirment bel et bien cette position des Hollandais. En 1806, Alexander JOHNSON prit les fonctions de juge de la cour suprême de Ceylan. Il écrit le 4 novembre 1807, la note suivante au gouverneur Sir Thomas MAITLAND : «Les lois que j'ai collectionnées et qui sont pratiquées à PUTTALAM, JAFFNA, TRINCOMALEE, BATTICALOA sont identiques».

*From Puttalam on the North Western to
River Komane on the South East side
of the Island the Country is inhabited
Principally by Malabars
From the Chilaw River on the Western
to the River Komane on the South
Eastern side of the Island the Country
is inhabited by Singalese.*



[From Puttalam on the North Western to the
River Komane on the South East side
of the Island the Country is inhabited
Principally by Malabars.

From the Chilaw River on the Western
to the River Komane on the South
Eastern side of the Island the Country
is inhabited by the Singalese.]

Notes d'Alexander Johnson

Il existe un de ses manuscrits au musée de Colombo où on lit : «**De PUTTALAM au nord-ouest jusqu'à la rivière KOMANE au sud-est de l'île, ce pays est habité principalement par des Malabars. De la rivière CHILAW à l'ouest jusqu'à la rivière KOMANE dans le sud-est de l'île, ce pays est occupé par des Cinghalais.**».

Les notes de REYLAND

Sous le règne des Hollandais, leur compatriote Adrien

REYLAND s'était rendu dans l'île au XVIIIème siècle ; il nous a laissé beaucoup d'écrits sur ses habitants. Il avait appris les langues tamoule, cinghalaise, malaisienne. On lit le passage suivant dans ses notes :

«...Il faut que je parle de la langue tamoule avant de quitter ce pays. Ce sont les Tamouls qui occupent la plus grande partie du territoire de l'île. Tout ce territoire est administré par COILA WANEA (KAÏLAYA VANNIANE). Son peuple ne dépend pas des Cinghalais. Tout le territoire côtier est du domaine de ce prince. **Le peuple de la côte parle donc le tamoul. Mais de NÎRCOLOMBO (NEGOMBO) à DEÏVENDRA MOONAY, on trouve la langue cinghalaise**».

Les notes de SCHWETZER

Toujours à l'époque hollandaise, Christopher SCHWETZER, un des voyageurs qui s'est rendu également à Ceylan, nous a laissé aussi des notes. Il écrit :

«... L'autre peuple de cette île, les Tamouls, vivent dans le territoire commençant à GALLE et se terminant à NÎRCOLOMBO (NEGOMBO) en passant par BATTICALOA, TRINCOMALEE, MANNAR, JAFFNA, ARIPPU, KARPITTI. A l'exception des Tamouls de WANNY, qui possèdent un gouvernement à eux, les autres vivent dans le territoire dépendant des Hollandais».

Toujours sous la période hollandaise, les cartes publiées par HARROW SMITH et SE.TOU.PERONE (1789) montrent le territoire hollandais d'une part et d'autre part un ensemble comprenant le royaume de Kandy et les

gouvernements de **WANNI**. Les cartographes se sont trompés sur ce deuxième point. Les gouvernements de Kandy et de Wanny se prêtaient assistance mutuelle pour le commerce ou la défense, mais ils étaient bel et bien séparés.

LA PERIODE ANGLAISE

A la fin du XVIIIème siècle, il existait une concurrence féroce sur le plan commercial entre les Français, les Hollandais et les Anglais. Ces derniers, bien décidés à enlever l'île de Ceylan aux Hollandais assiègent le port de Trincomalée au début du mois de septembre 1795 et s'en emparent au bout de huit jours. Avant la fin du mois d'octobre, tous les ports tamouls comme Mannar et Batticaloa sont enlevés. En février 1796 c'est le tour du royaume de KÔTTE. L'île tout entière passe des Hollandais aux Anglais.

Dans un premier temps, les Anglais administrent ces deux royaumes de l'île, depuis Madras, en Inde. A la suite de soulèvements dans l'Eelam tamoul le 12 octobre 1798, ils comprennent la nécessité d'installer l'administration dans l'île même et nomment Fredrick NORTH comme gouverneur. Celui-ci était censé gouverner sur les conseils du gouverneur de Madras et de la Compagnie des Indes Orientales. L'île n'était pas entièrement pacifiée et, en 1802, comme les petits États du Wanny fomentent des troubles et refusent de verser des impôts, l'île de Ceylan fut déclarée entité distincte et placée sous l'autorité directe de la couronne britannique en tant que colonie. Pourtant, le royaume de Kandy conserve encore son indépendance.

LE ROYAUME DE KANDY

Quand on se met à écrire l'histoire du gouvernement de l'Eelam tamoul, il est important d'insister sur la fin du gouvernement de Kandy, car c'est une leçon pour les Tamouls. Quand le royaume de Kandy est gouverné par des rois tamouls, ceux-ci ne versent d'impôts ni aux Hollandais ni aux Anglais. Ils demandent même aux ouvriers de ne pas travailler pour les plantations anglaises de cannelle et de poivre. Les souverains tamouls, tout comme ils autorisaient les Tamouls à porter leurs divinités en procession à travers les rues, encouragent les Cinghalais bouddhistes à faire de même. C'est ainsi que la fête PERAGHARA de Kandy fut instituée par le roi tamoul RAJASINGHANE.

Pourtant, les grands de la cour, cinghalais, racistes, n'apprécient pas de voir un Tamoul sur le trône de Kandy. Un nommé PILIMATTALAWÉ agissant en chef de cette coterie pousse le gouverneur NORTH à envahir Kandy sous prétexte que le souverain SINGHANE aide les petits royaumes du Wannu. NORTH déclare la guerre à Kandy en 1803. Les armées britanniques qui se dirigent vers la capitale de la montagne ceylanaise sont obligées de battre en retraite.

SINGHANE finit par comprendre que ce sont certains grands de la cour qui sont ses ennemis. Il diminue leur importance et donne des responsabilités à ceux en qui il a confiance. Ceux qui ont créé des troubles sont bannis.

PILIMATTALAWÉ perd ainsi son rôle et son influence. Il met alors au point un plan pour assassiner le souverain.

Seulement, les personnes restées fidèles à ce dernier le démasquent. Le roi ordonne la décapitation de PILIMATTALAWE et nomme à sa place EGALAPOLE (les souverains tamouls nommaient toujours comme conseiller principal, un Cinghalais).

Le roi ignore que EGALAPOLE partage les mêmes convictions que PILIMATTALAWE et dirige secrètement le groupe qui lui est hostile. C'est alors, que Robert BROWNRİK est nommé comme nouveau commandant en chef des forces armées anglaises (1812). Ayant reçu comme conseil, avant d'arriver à Ceylan, d'entretenir des relations amicales avec Kandy, il essaie, à maintes reprises, de signer un traité de commerce et d'amitié. Mais le roi SINGHANE rejette ses offres prétendant que les étrangers n'ont pas leur place à Kandy. BROWNRİK décide alors d'envahir Kandy.

Il prend contact à Kandy avec ceux qui peuvent l'aider. Entre temps, SINGHANE avait puni les traîtres et EGALAPOLE, devenu clandestin, créait des troubles dans la cité, ce qui obligea le pouvoir à sévir, y compris contre les moines bouddhistes.

Cependant, plusieurs agitateurs réussissent à rejoindre le territoire sous domination anglaise. Avec leur concours, l'armée anglaise fonce sur Kandy.

L'armée de Kandy, déjà éprouvée par les troubles internes est défaite facilement par les Anglais qui occupent le royaume. De la même façon, **les Cinghalais avaient aidé aussi les Portugais à s'emparer de Jaffna, souvenons-nous en.**

Sans pouvoir continuer la guerre, le roi, devenu clandestin, se retire à TELTENIA. Trahi là-bas, il est arrêté

à cet endroit. C'est ainsi que le royaume de Kandy tombe aussi sous la domination anglaise.

Le roi emprisonné dans le fort de VELLORE, en Inde tamoule, y décède le 30 janvier 1836. Son corps est enterré sur les bords de la rivière PÂLÂR.

Le 2 mars 1815, un traité, du nom de Traité de Kandy, est signé entre les Anglais et les grands de la cour de Kandy. Ce traité interdit aux NAYAKARS de Madourai de redevenir rois de Kandy et reconnaît la souveraineté anglaise sur Kandy.

Des personnes appartenant à la dynastie de RAJASINGHANE vivent encore aujourd'hui dans le TAMIL NADOU. Jusqu'en 1948, (indépendance de Ceylan), la pension royale leur a été versée par le gouvernement britannique. L'histoire du dernier souverain de Kandy devrait servir de leçon aux Tamouls.

Jusqu'à la domination anglaise, tous les documents officiels de tous les royaumes, y compris ceux de Kandy et de Kotté, étaient en langue tamoule.

L'ADMINISTRATION ANGLAISE

Avec le traité de 1815, toute l'île de Ceylan passe sous domination anglaise. Ils mettent en place une nouvelle administration en tenant compte de leur autorité, de leur économie et de leurs intérêts. Ils étaient persuadés que leur système était le meilleur du monde ; donc ils veulent le pratiquer dans toutes leurs colonies. Le roi Georges nomme une commission sous la présidence de M.G COLE BROOKE

afin d'étudier les moyens d'appliquer le système anglais à l'île de Ceylan. En 1832, le roi Guillaume IV reçoit le rapport.

Les principales conclusions de ce travail :

★ (Il n'est pas utile de pratiquer un système différent dans chaque colonie. Il faut réduire les différences entre les races et uniformiser le système administratif anglais.

★ (Différents systèmes, différentes pratiques, différentes habitudes sont en vigueur dans les départements de Colombo, de Galle, de la côte cinghalaise et de Kandy et dans les départements à prédominance tamoule comme PUTTALAM, KARPITTI, JAFFNA, TRINCOMALEE, BATTICALOA.

★ (En ce qui concerne le système fiscal, les Cinghalais et les Tamouls pratiquent deux systèmes différents.

★ (Les départements à domination cinghalaise et ceux à prédominance tamoule sont administrés séparément.

★ (Il faut unifier le pays et abolir les deux systèmes en vigueur. Il faut légiférer de la même manière pour les deux peuples. Il faut introduire le système britannique.

A partir du 18 février 1833, conformément aux recommandations de COLE BROOKE les trois royaumes de l'île sont unifiés. Unifiés les deux peuples séparés par la langue, l'art, la tradition, la religion, l'administration et le système judiciaire. Une seule administration unifiée voit le jour pour la première fois dans l'histoire de l'île. Les trois anciens royaumes sont partagés désormais en cinq divisions administratives : les provinces du nord, de l'est, de l'ouest, du sud

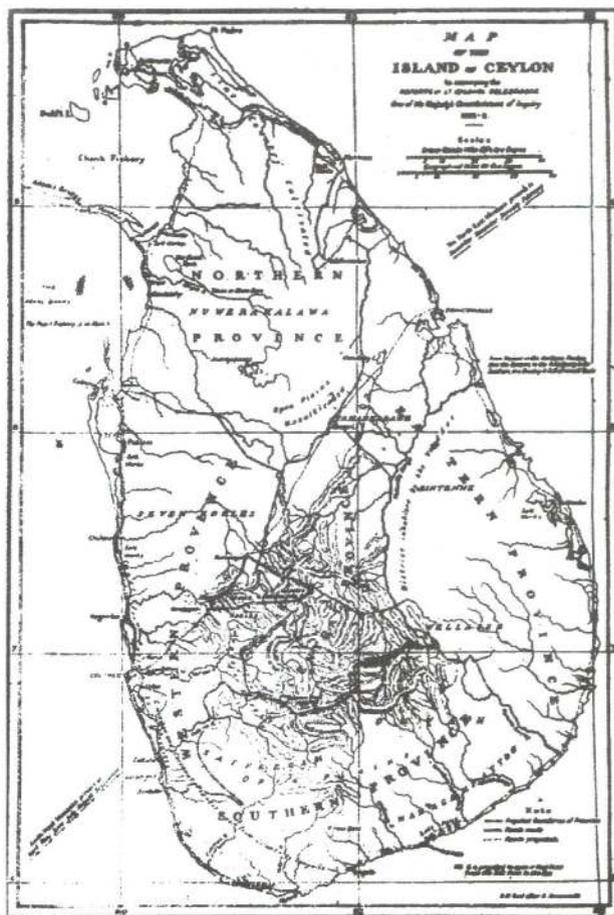
et du centre. L'administration débuta ses fonctions avec cinq chefs-lieux : Jaffna, Trincomalée, Colombo, Galle et Kandy. Les provinces tamoules du nord comprennent : Jaffna, Neduntheevu, Mannar, Wannai, Anouradhapoura ; et de l'est : Trincomalée, Polannaruwa, Batticaloa, Vindhana.

Le RAJARAT (région méridionale de la province du Nord) dont la capitale est tantôt Anouradhapoura, tantôt Polannaruwa, gouverné aussi bien par des souverains tamouls que cinghalais, et qui était une région tamoule depuis les origines a été colonisée systématiquement par les Cinghalais à partir de 1833.

Les Anglais n'ont pas pris en considération dans la formation des provinces la façon de vivre des peuples concernés. Puttalam et Chilaw, territoires tamouls ont été annexés à la province de l'ouest, cinghalaise. Par la suite, en 1845, afin de rendre plus commode l'administration tenant compte des moyens de transport, Chilaw et Puttalam ont été enlevées de la province de l'ouest pour former avec GURUNAGAL la province du nord-ouest. En revanche, RATNAPURA fut annexée à la province de l'ouest. En 1845, dans cette nouvelle province cinghalaise du nord-ouest avec CHILAW, PUTTALAM, GURUNAGAL, les Tamouls représentent 85% de la population.

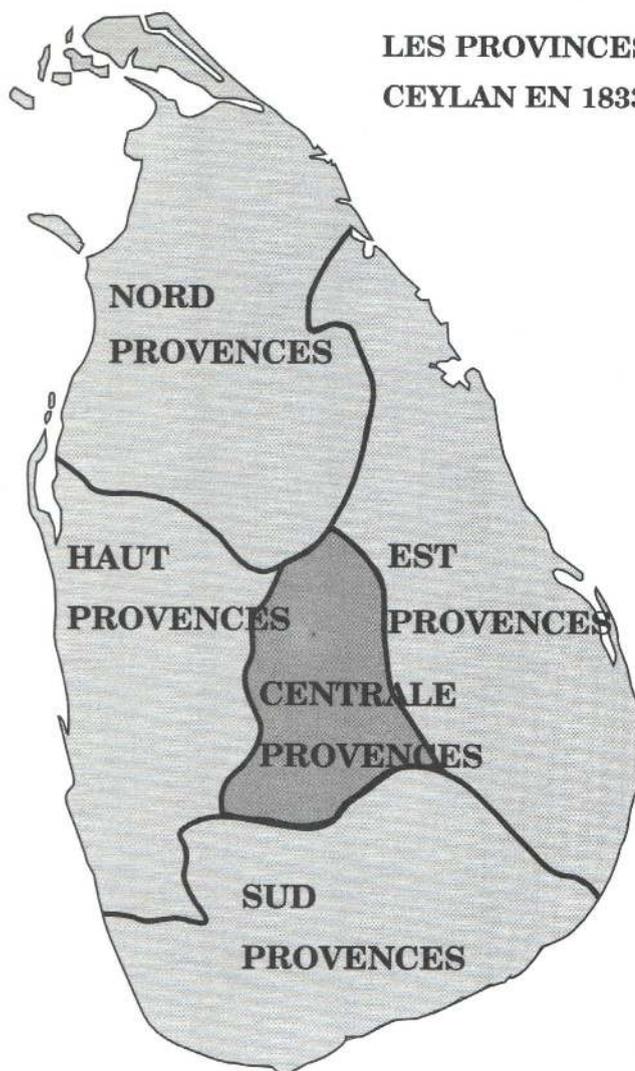
Comme les provinces du nord et de l'est étaient très vastes donc, posaient quelques problèmes sur le plan administratif, le gouverneur GREGORY procède à la formation d'une nouvelle province du centre-ouest y incluant Anouradhapoura au nord et Tanmankadava à l'est.

Les plantations de thé et de café se développant dans les régions cinghalaises. Les Anglais créent en 1886 la province

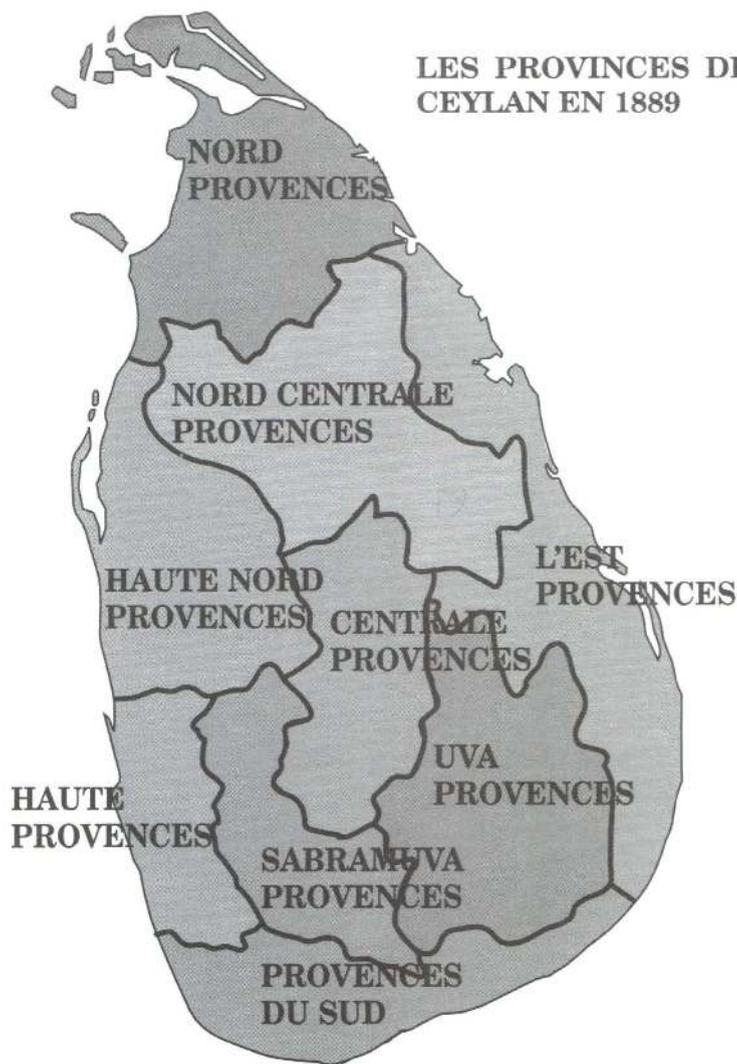


LA CARTE DE CEYLAN SELON
LE RAPPORT COLE BROOKE

**LES PROVINCES DE
CEYLAN EN 1833**



LES PROVINCES DE CEYLAN EN 1889



UVA afin de les administrer plus efficacement. Ils y incluent la région de BADOULA enlevée à la province centrale, et Buttala et Vellawaya à celle du sud.

De la même façon, ils annexent en 1889 à la province de SAPRAGAMUVA, les régions de KEGALE et de RATNAPOURA. Même aujourd'hui, le gouvernement du Sri-Lanka conserve ces neuf provinces qui ont été formées par les Anglais en fonction de leurs intérêts administratifs et économiques.

Il faut bien retenir que les Anglais n'ont nullement prêté attention aux régions traditionnelles tamoules ou cinghalaises quand ils ont formé ces provinces. Les Anglais appellent Ceylan l'île régie par une seule administration et comprenant les anciens royaumes de Jaffna, de Kotté et de Kandy.

Mais nous ne pouvons pas oublier que Ceylan, ou Sri-Lanka, ne désigne pas un seul pays. **A cause de cette unification, l'Eelam tamoul a perdu son territoire, son administration et son système judiciaire.**

Tout cela constitue les malheurs que les Tamouls doivent au système anglais.

Bien que Ceylan soit proclamée colonie dépendant de la couronne et administrée en tant que telle, l'île est pourvue d'un conseil législatif conformément aux recommandations de la commission COLBROOIC. Neuf membres officiels et six membres non officiels constituent ce conseil dans lequel siègent un Tamoul et un Cinghalais comme représentants des deux ethnies principales. C'est ainsi que l'administration fonctionnera jusqu'en 1910.

Les populations des deux ethnies, mécontentes de ce conseil, réclament des modifications et des améliorations. Les Anglais mettent en place un nouveau conseil formé de

onze membres officiels, tous Anglais et de dix membres non officiels, cinq Tamouls et cinq Cinghalais, ce qui fait en tout vingt-et-un membres.

Ce conseil est encore modifié en 1912.

Dix membres non officiels sont élus de la façon suivante :

Européens ruraux :	1
Européens urbains :	1
Burgher (eurasien) :	1
Cinghalais côtiers :	2
Cinghalais de Kandy :	1
Tamouls :	2
Maure (musulman) :	1
Ceylanais instruits :	1

Ainsi, il y a en tout trois Cinghalais (côte + Kandy) et trois Tamouls (Tamouls + Maure). Encore une fois, les Tamouls et les Cinghalais ont la même représentation. De plus, une élection est organisée pour le choix du Ceylanais instruit. Sir PON.Ramanathan (Tamoul) et Sir Marcus Fernando (Cinghalais) s'affrontent. Ramanathan est élu grâce aux divergences entre Cinghalais de la côte et de Kandy, ces derniers méprisant ceux de la côte. Dans ce dernier conseil, les Tamouls comptent un représentant de plus que les Cinghalais.

Le fait qu'un Tamoul ait été élu par tous les peuples de Ceylan fut considéré comme un bon signe par les Tamouls. En 1919, Sir PON.ARUNACHALAM fonde le Congrès National ceylanais et en devient le Président. Ce Congrès réclame la réforme du système politique de Ceylan et

l'abandon de la représentation ethnique ou raciale au profit de la représentation provinciale. Le Congrès réunit sa conférence pour étudier comment doit être décidée la représentation provinciale. Les Tamouls réclament l'élection d'un des leurs dans la province ouest (Colombo) par la voix de Sir PON.ARUNACHALAM, Président du Congrès. Cette proposition ayant été rejetée par tous les Cinghalais, Sir PON.ARUNACHALAM et quelques Tamouls quittent le Congrès.

Selon ARUNACHALAM, le peuple qui parle le Tamoul à Ceylan est une race distincte, mais les Cinghalais n'ont pas le désir de reconnaître ses droits. Pour lui, le nationalisme ceylanais est une conception mensongère. Ainsi, ARUNACHALAM fonde «l'Assemblée du peuple tamoul» (TAMIJ MAHASANA SABHA) en 1921. **Il faut reconnaître que ce sont les Tamouls qui ont réclamé la fin de la représentation ethnique ou raciale et l'avènement de la représentation provinciale. Le départ de ARUNACHALAM fait comprendre à une partie des Tamouls l'attitude raciste des Cinghalais.**

Les Anglais procèdent encore à des modifications de la représentation politique en 1920 et en 1924. C'est ainsi que le Conseil comptera quarante-six membres : douze officiels et trente-quatre élus. Parmi ces trente-quatre élus, vingt-trois le sont par les provinces, six représentent les Européens et les Tamouls de Colombo, cinq représentent les Tamouls du centre et les musulmans. Encore une fois, les Tamouls et les Cinghalais sont élus à égalité.

LA CONSTITUTION DONOUGHMORE

Le gouvernement britannique nomme en novembre 1927 la commission DONOUGHMORE pour qu'elle examine les modifications intervenues en 1924 et fasse de nouvelles propositions.

Devant cette commission, les Tamouls réclament l'égalité de la représentation pour les deux peuples. Mais, la commission refuse l'idée de la représentation raciale (ou ethnique). **Les Tamouls qui avaient bénéficié d'une grande liberté jusqu'en 1833, qui avaient eu la même représentation que les Cinghalais jusqu'en 1931, ont vu leurs libertés disparaître et leur voix étouffée par la commission DONOUGHMORE. C'est ainsi que le racisme cinghalais a pu se développer davantage.**

La commission DONOUGHMORE veut unifier la population, pensant que le peuple n'avait que des revendications d'ordre économique. Le Ministre britannique des colonies accepte entièrement les recommandations de la commission. Le Conseil d'État comprend cinquante membres élus et seulement huit membres désignés par le Gouverneur auxquels s'ajouteront trois fonctionnaires ayant le simple statut d'observateur. L'élection des cinquante membres se fera au suffrage universel, sur des bases non pas ethniques mais territoriales. La minorité tamoule manifeste son mécontentement car elle n'est pas assurée que le découpage des circonscriptions électorales lui donnera une représentation proportionnelle à son nombre. Elle regrette l'abandon de la représentation ethnique et boycotte les élections. Trente-huit Cinghalais, six Tamouls et deux

autres, en tout quarante six membres furent élus. Les quatre circonscriptions de la péninsule de Jaffna n'avaient pas de représentants.

G.G. PONNAMBALAM explique aux Tamouls qu'ils ne tireront aucun profit du boycottage des élections. Son parti prend part à celles de 1936, trente-neuf Cinghalais et dix Tamouls sont élus.

Conformément aux recommandations de DONOUGH MORE, ces soixante-et-un membres sont regroupés en sept commissions de huit membres chacune et les sept présidents sont nommés ministres.

Les Cinghalais qui se sont emparés du gouvernement entre 31 et 47 cherchent immédiatement à «cinghaliser» le territoire de l'Eelam tamoul.

D.S. SENANAYAKE, devenu Ministre des Terres a occupé continuellement cette fonction jusqu'en 1947. Il a travaillé ardemment à installer des Cinghalais dans les régions arides tamoules. Dans l'Est, Il a favorisé la colonisation des terres tamoules par les Cinghalais avec des projets GAL OYA (PATTI PALAI ARU), près de Batticaloa et KANDALAI ALLAI (près de Trincomalée). Ce fut donc la seconde colonisation.

Car en 1815, quand les Anglais s'étaient emparés du royaume de Kandy, sur les terres cultivables qu'ils s'approprièrent, ils créèrent des plantations de café, de thé et de caoutchouc, introduisant ainsi à Kandy, des milliers et des milliers de Tamouls indiens comme coolies. Les Cinghalais originaires de la région perdirent donc leurs terres et allèrent s'installer dans l'Eelam tamoul, à CHILAW, Anuradhapoura, Polanna-ruwa, jusqu'à VALAVA GANGA. La première grande colonisation cinghalaise dans l'Eelam tamoul eut donc lieu au temps des Anglais.

Les notes de Robert Knox.

L'Anglais Knox, emprisonné par le souverain de Kandy en 1660 s'évada en 1679. Il publia ses expériences sous forme de livre. Il y raconte que les Tamouls vivent à Ceylan comme un peuple à part, qu'il est passé par Anouradhapoura en se sauvant et qu'il n'y a pas vu de Cinghalais. Le chef de la cité ignorant le cinghalais, il a été obligé d'obtenir l'aide d'un interprète pour parler en tamoul. Ces notes indiquent quelques lieux de vie des Tamouls. Ainsi, il précise que KAÏLASA VANNIANE régnait sur WANNI et qu'il ne dépendait ni des Hollandais, ni du souverain de Kandy. La même opinion est émise, nous l'avons déjà vu, par Christophe SCHWETZER dans ses notes.

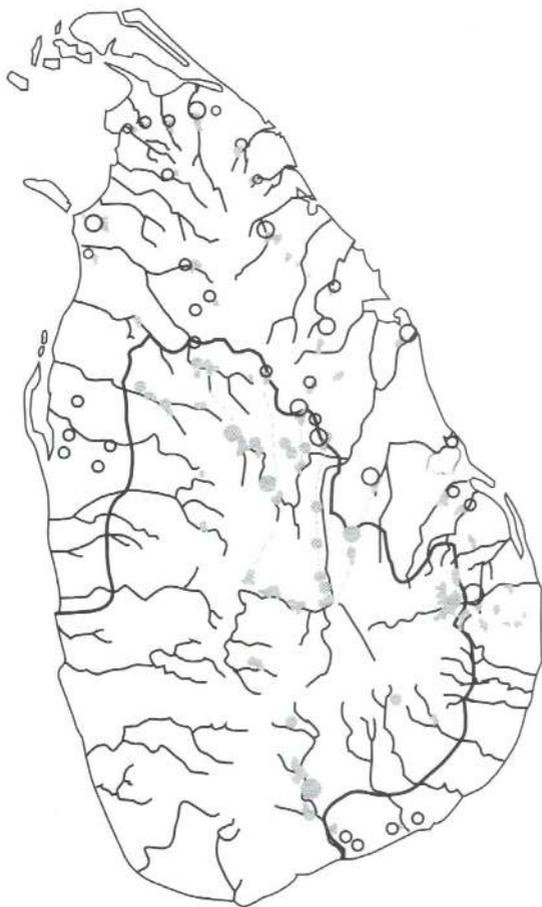
Durant la période 1931 - 1943, de grands projets d'une valeur de onze millions et demi de roupies, et de petits projets d'une valeur de trois millions un quart de roupies sont élaborés sous prétexte de développement agricole. Ils sont réalisés dans les provinces centre-nord, nord-ouest et est. Ainsi, les terres de l'Eelam tamoul sont enlevées aux Tamouls. Ces derniers deviennent minoritaires dans leur territoire. Les dirigeants cinghalais voulant avant tout annexer les territoires tamouls, (et ceci déjà durant la période anglaise) négligent le développement économique des provinces purement cinghalaises. Grâce à ces projets, le gouvernement possède dans l'île, les trois quarts des terres, la plupart situées dans l'Eelam tamoul. Ce sont ces terres qui servent pour la colonisation planifiée au profit des Cinghalais.

La colonisation de KANDALAI est le meilleur exemple de colonisation cinghalaise. Dans le sud-ouest du département

de Trincomalée, Kandalai, grand étang ou lac, près de Tambalagâmam. Kandalai, exemple de civilisation tamoule de la période KULAKOTTAN, est aujourd'hui sous occupation cinghalaise. Selon le recensement de 1901, il y avait cent cinquante six personnes à Kandalai : soixante dix neuf Tamouls, cinquante cinq Maures (Musulmans), seize Cinghalais. Ces derniers n'étaient pas originaires de Kandalai. Car, au recensement de 1921, il ne restait plus qu'un Cinghalais à Kandalai. Un homme, pratiquant le commerce.

En 1981, dans la sous-division de KANDALAI, on recense trente sept mille six cents personnes dont trente et un mille deux cent six Cinghalais, quatre mille trois vingt trois Maures et deux mille un Tamouls seulement. L'exemple de KANDALAI est significatif : un territoire qui dépendait à l'origine d'un roi tamoul KULA KOTTANE et resté exclusivement territoire tamoul jusqu'en 1949 mais devenu territoire cinghalais en 22 ans. On réalise la façon dont les gouvernements cinghalais se sont appropriés le sol de l'Eelam tamoul.

LES PROJETS DE COLONISATION CINGHALAISE DE L'EEALM TAMOUL DEPUIS 1931

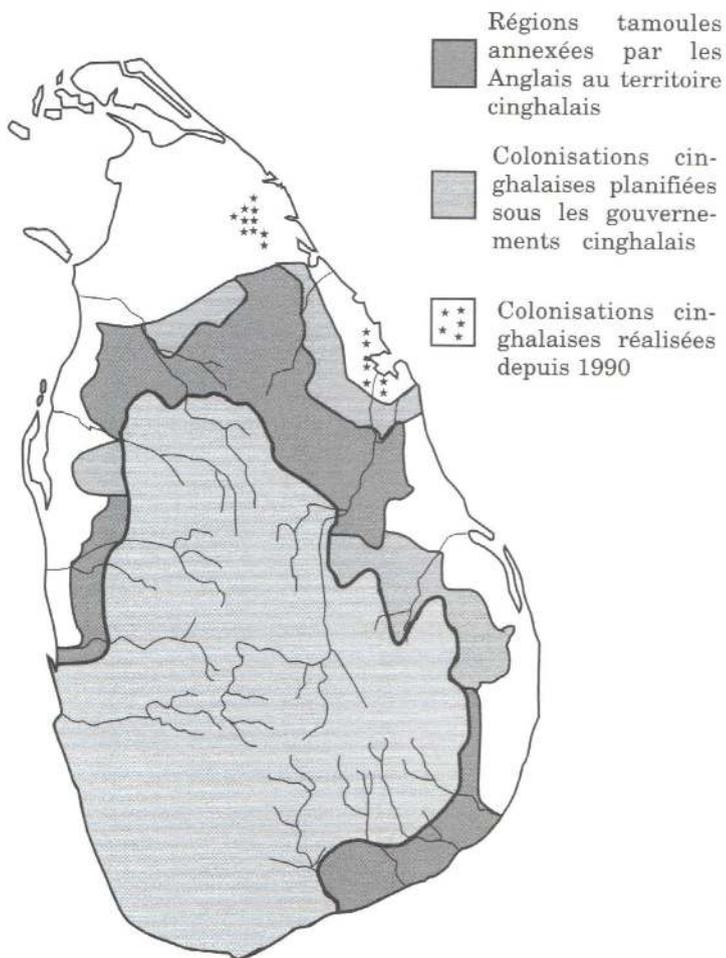


PROJETS DE COLONISATION

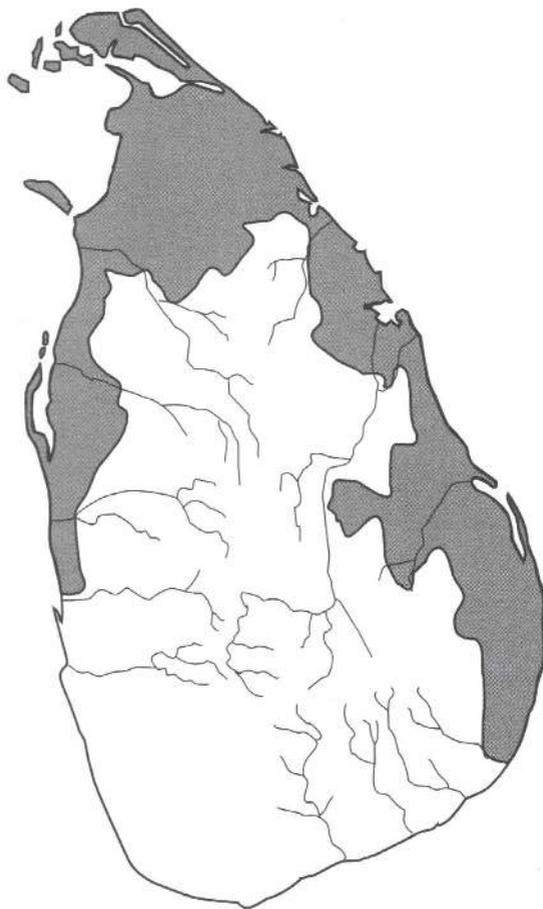
- | | |
|------------------------|--------------------------------|
| 1- Rivière Kanagarayan | 16- KAVOUUDOULLA |
| 2- IRANAI MADOU | 17- HURULU VAAVI |
| 3- VISUVA MADU | 18- GIRI TALAI |
| 4- MUTTAYAN KATTOU | 19- PARAKIRAMA-
-SAMOUTIRAM |
| 5- TANNI MURIPPU | 20- MADURU OYA |
| 6- PDAVIYA | 21- GAL OYA |
| 7- KATTUKARAY KULAM | 22- YODA VAVI |
| 8- PAVAR KULAM | 23- TISA VAVI |
| 9- SANGILI KANDARA | 24- PERAGAMA |
| 10- PANKULAM | 25- OONICHCHAY |
| 11- KANDALAYE | 26- TAMBOLA |
| 12- NUWARA VAVI | 27- KOTTU KACHCHI |
| 13- PANIAN KADAVALAI | 28- OORLYANE |
| 14- ALLAY | 29- RIDI PANDI |
| 15- MINNERIA | 30- MAHA USH VAVI |

Les colonies cinghalaises créées par les gouvernements dans les régions tamoules traditionnelles depuis 1931 ont très souvent des noms cinghalais.

LES COLONIES CINGHALAISES



DANS L'EELAM TAMOUL



L'EELAM TAMOUL AUJOURD'HUI

A partir des renseignements précieux venant des recensements organisés par les Anglais tous les dix ans et à partir des évaluations sur la base territoriale occupée par chaque ethnie, on peut se rendre compte comment le territoire tamoul a pu devenir territoire cinghalais.

Au vingtième siècle, une partie du territoire de l'Eelam tamoul est devenue cinghalaise et les Tamouls installés dans les régions frontalières, ont appris la langue cinghalaise et sont devenus cinghalais pour de multiples raisons, surtout à NÍRCOLOMBO (NEGAMBO), PUTTALAM, ANURADHA PURA, AMPARAI, VALAVAÏ. C'est un des très grands malheurs du vingtième siècle de l'Eelam tamoul.

On peut souligner aussi certaines manifestations racistes cinghalaises de la période 1931-1943. Ainsi, sur les douze millions de roupies dépensés pour la santé, seul un million fut réservé aux provinces tamoules du nord et de l'est. Quatre mille écoles furent construites dans toute l'île, mais seulement neuf cents écoles tamoules.

Une loi fut votée en 1942 déclarant ANOURADHA POURA, ville sainte. Le gouvernement se fixe comme but de construire une nouvelle ville et de sanctifier l'ancienne. La partie déclarée sainte comptait plus de 90% de Tamouls et de Maures (musulmans) et ne renfermait que des terres appartenant aux peuples parlant tamoul. Seuls des Tamouls siégeaient au conseil municipal de l'époque. Avec cette loi citée plus haut, le gouvernement chasse le peuple tamoul de la ville où ses ancêtres avaient vécu pendant des siècles.

S'appuyant sur cette loi, les Cinghalais consacreront des fonds publics pour le développement du bouddhisme, négligeant ainsi, dès l'époque anglaise, les autres religions. A leurs yeux, seul le bouddhisme existait.

Le gouvernement britannique, conscient du fait que la constitution DONOUGHMORE avait minimisé la place du peuple de l'Eelam tamoul et que le peuple cinghalais l'écrasait réellement, cherche à écarter ces inconvénients et nomme une nouvelle commission SOULBURY chargée justement d'étudier les moyens de protéger la minorité tamoule.

Le président du conseil de l'époque D.S.SENANAYAKE et ses ministres boycottent la commission Soulbury annonçant que cette commission ne venait dans l'île que dans le but de sauvegarder les intérêts des Tamouls.

La commission Soulbury

Cette commission a été nommée en 1944 afin d'étudier aussi les moyens de transférer le pouvoir entre les mains des Ceylanais et cela d'une manière équitable entre les deux ethnies principales de l'île. La communauté tamoule, sous la direction du brillant leader de l'époque G.G.PONNAM BALAM 18 réclame 50% de représentation parlementaire pour les Cinghalais et autant pour les Tamouls. Cette demande était très populaire, à l'époque, dans les milieux tamouls. G.G.Ponnambalam qui réclamait donc 50% du pouvoir précise ainsi dans une allocution prononcée le 27 novembre 1944 dans la salle de la cité de COLOMBO :

«... Les Tamouls sont les premiers habitants de cette île. Il faut que nos amis Cinghalais le sachent. Nous possédions un gouvernement qui exerçait son autorité de VELVETTI THURAI (PARUTHI THURAI) à Deïvendra Moonai. On peut retrouver ces précisions dans l'histoire. Jusqu'à l'arrivée des Européens, nous n'avons jamais été administrés par des étrangers. Nous nous sommes administrés nous-mêmes».

De la même façon, le parti communiste de Ceylan conscient des iniquités de Donoughmore publie une déclaration principale le 1er mai 1942 dans laquelle on peut lire :

«... Les Tamouls constituent une race distincte. La race tamoule est habilitée, conformément aux principes léninistes, à jouir des prérogatives de souveraineté dans les régions tamoules traditionnelles du nord et de l'est. S'il le faut, ils peuvent se séparer de l'autre peuple de l'île afin d'établir une nation souveraine...».

Pendant ce temps, les Cinghalais de Kandy réclament le système fédéral. Ils arguent que l'île ayant compté trois gouvernements avec des traditions et moeurs différentes, il faut trois gouvernements provinciaux et un gouvernement central au dessus. En 1927, c'est Monsieur S.W.R.D. BANDARANAIKE qui avance cette proposition.

La commission n'a pas retenu les demandes des Tamouls et des Cinghalais kandyens. C'est un coup supplémentaire pour l'Eelam tamoul. Le refus de D.S.SENANAYAKE de collaborer avec la commission explique peut-être la décision de Soulbury.

La commission Soulbury recommande 65% de représentation pour les Cinghalais et 35% pour les Tamouls et propose des garanties en interdisant des faveurs envers une ethnie ou une religion (article 25 de la Constitution) et soumet le tout au vote du conseil législatif.

C'est alors que le président du conseil D.S.SENANAYAKE déclare :

«... Voulez-vous être gouvernés par Londres ? ou par les Ceylanais ? Et je fais cette promesse aux minorités : Vous n'avez pas à craindre d'être maltraités par nous...».

Au moment du vote au conseil, le congrès tamoul de G.G.Ponnambalam (quatre membres) préfère s'abstenir. Parmi les cinquante quatre autres membres, cinquante et un ont voté pour la Constitution et trois dont un Cinghalais kandyen ont voté contre. La Constitution Soulbury fut adoptée. L'île devient indépendante le 4 février 1948.

Le gouvernement de D.S.SENANAYAKE décide que le nouveau drapeau national devait porter le lion. Mais, l'île comptant deux langues, le tamoul et le cinghalais, quatre religions, le bouddhisme, l'hindouisme, l'islam (les Maures) et le christianisme, les Tamouls proposent SIVANOLI PÂDA MALAIĀ comme sceau national, étant donné que les adeptes des quatre religions y vont en pèlerinage. Cette demande est rejetée. Ce rejet prouve, encore une fois, s'il en est besoin, que les Cinghalais voient l'île de Ceylan uniquement comme une nation cinghalaise, bouddhiste et cherchent à l'imposer en tant que telle.

5

LE PARLEMENT DE CEYLAN ET LA DOMINATION CINGHALAISE

Le Parlement du Ceylan

Cent un membres siègent dans le premier Parlement de l'île : quatre vingt quinze élus et six nommés. Sur les quatre vingt quinze, les Tamouls étaient au nombre de vingt quatre dont huit pour le centre montagneux. Les représentants de la gauche détenaient aussi vingt quatre sièges. Les Tamouls, surtout dans la montagne ceylanaise, ont voté pour ces derniers.

La gauche, unie avec les Tamouls, avait la possibilité de former le gouvernement. C'est ce que souhaitaient, au début, les élus tamouls. Mais le chef de la gauche, N.M.PEREIRA rejette cette possibilité. Le rusé D.S.SENANAYAKE, avec le soutien de deux élus tamouls, n'ayant ni circonscription, ni formation politique, forme le gouvernement. Il donne des fonctions ministérielles aux deux Tamouls SI.SUNTHARALINGAM et SI.SITRAMPALAM.

Le gouvernement de l'île, propose des modifications à la Loi sur la citoyenneté ceylanaise, dans la première année même de l'indépendance, afin de diminuer le nombre de la représentation tamoule. Sous prétexte de descendance indienne, le gouvernement enlève la nationalité à un million

de Tamouls de la montagne, les rendant apatrides. Des gens très misérables dont les ancêtres avaient été installés dans l'île par les Anglais, comme coolies depuis 1827. Ils avaient travaillé dur, enrichissant l'économie ceylanaise. Ce faisant, les Cinghalais réduisent d'un tiers la représentation tamoule au Parlement.

Aucun pays au monde ne semble avoir voté une loi pareille. C'est ainsi que des gens qui avaient voté en 1931, 1936, 1941 et 1947 ont perdu leur droit de vote. Le gouvernement, par sa Loi N°18 de 1948 cherche aussi à diviser les Tamouls. L'attitude du gouvernement cinghalais est paradoxale : **d'un côté, il enlève la citoyenneté à un million de Tamouls sous prétexte qu'ils n'étaient établis dans l'île que depuis cent vingt ans ; de l'autre, il déclare que le territoire tamoul qui lui avait été accordé par les Anglais depuis cent quinze ans était le sien.**

Afin d'éviter toute agitation dans le pays, suite à cette loi félonne, et afin de faire cesser toute protestation indienne ou anglaise, D.S.SENANAYAKE essaie à tout prix de faire entrer G.G.PONNAMBALAM dans son gouvernement, il y réussit en 1949. PONNAMBALAM devient Ministre des petites entreprises. Mais, cette loi et l'attitude du nouveau Ministre tamoul ont divisé le congrès tamoul. S.J.V.CHELVA NAYAGAM et SI.VANNIYA SINGHAM le quittent et fondent le Parti Fédéral.

A la suite de la Loi N°18 de 1948, le gouvernement fait voter une nouvelle Loi permettant aux Cinghalais de remplacer les huit députés tamouls rendus apatrides. Les Tamouls de l'Eelam ont commis des erreurs. Ils ont cru que

les Cinghalais, après le départ des Anglais, allaient leur donner la part du pouvoir qui leur revenait ; or les promesses des Cinghalais faites avant l'indépendance ne seront pas tenues.

Les Tamouls n'ont pas su exiger des Anglais qu'ils leur remettent le territoire de l'Eelam tamoul. Ils n'ont pas su réclamer, à ce moment même, la souveraineté sur leur territoire. Même le combat de Mohamed Ali JINNAH dans le sous-continent indien voisin, en faveur des musulmans, n'avait pas servi à leur ouvrir les yeux. De plus, ils n'ont même pas su formuler la demande d'un système fédéral alors que les Cinghalais kandyens, eux, le réclamaient.

Ils ont cru en l'unité de Ceylan, ils ont cru en la coexistence avec les Cinghalais et se sont contentés de demander 50% de représentation. Cette exigence, du reste, fut rejetée par les Anglais puisqu'elle ne convenait pas au principe britannique : une personne = une voix. C'est ainsi que la souveraineté et le territoire de l'Eelam tamoul sont passés sous domination cinghalaise.

S.J.V.CHELVANAYAKAM se rend compte que la Constitution ceylanaise et le principe raciste cinghalais finiront par détruire l'ethnie tamoule. Il réclame alors le système fédéral. Le 10 décembre 1949, il fonde le Parti Fédéral pour obtenir un système de gouvernement des Tamouls par les Tamouls et il lutte pour atteindre cet objectif.

Le gouvernement cinghalais de Ceylan, manifestant son racisme, non seulement fonde toujours des colonies de peuplement cinghalais dans l'Eelam tamoul, mais encore

créée de nouveaux sièges parlementaires cinghalais dans les régions tamoules traditionnelles. Parallèlement, les différents gouvernements cinghalais ne manquent pas de diminuer les sièges détenus par les Tamouls. C'est un acte anti démocratique, dans la mesure où on empêche une ethnie de faire entendre sa voix et d'être représentée correctement.

Les projets de domination cinghalaise

Les dirigeants cinghalais cherchant à faire de Ceylan une nation entièrement bouddhiste et cinghalaise ne manquent pas une occasion pour renforcer la domination cinghalaise. **Et pour cela, ils ont toujours su utiliser une partie des Tamouls. La pratique raciste cinghalaise s'est continuellement fondée sur les quatre méthodes suivantes:**

1- Occuper le territoire de l'Eelam tamoul par l'installation de colonies de Cinghalais dans les terres traditionnelles tamoules :

a- Le premier projet fut inauguré en 1931 et la colonisation cinghalaise a continué jusqu'à nos jours. Les Anglais ont favorisé les plantations de café, de thé, de caoutchouc et ont négligé la culture du riz et le système d'irrigation des Tamouls. Les terres non cultivables que les Tamouls abandonnaient, devenaient terres de l'Etat. Ce sont ces terres qui servirent justement à la colonisation cinghalaise.

b- Les différents gouvernements ont mis au point différents projets de colonisation depuis GAL OYA jusqu'à

MAHA VALI. Ils les ont réalisés rapidement et n'y ont installé que des Cinghalais.

c- À cause de conflits ethniques, l'invasion et l'annexion des terres tamoules se produisaient périodiquement, surtout dans l'est tamoul.

d- En 1972, à la faveur de la réforme agraire, des terres ont été enlevées aux Tamouls et remises aux Cinghalais (pourtant, il existait bien dans le voisinage des Tamouls pauvres, sans terre). C'est ainsi que les Cinghalais ont grignoté des régions frontalières tamoules, le district de Mannar, la province de l'est, y ont créé des plantations de thé, de caoutchouc, de cocotiers et y ont installé de nouvelles colonies.

2- Diminuer régulièrement le nombre de sièges de députés détenus par les Tamouls :

a- La représentation provinciale a commencé avec la commission Donoughmore en 1931.

b- En 1937, par la «Loi sur le droit de vote dans les élections locales» les Cinghalais ont empêché les ouvriers tamouls des plantations de voter.

c- En 1940, par une nouvelle Loi, ils ont rayé cinquante sept mille Tamouls des listes électorales.

d- En 1948, par la «Loi sur la citoyenneté», ils ont retiré la citoyenneté à un million de Tamouls des plantations.

e- En 1949, par une nouvelle Loi, les Cinghalais ont obligé les Tamouls d'origine indienne à prouver leur présence dans l'île depuis dix ans alors que l'immense majorité y était née.

f- A partir de 48-49, avec la «Loi modificative sur les élections», les gouvernements ont augmenté régulièrement et systématiquement le nombre de sièges des Cinghalais au Parlement.

g- Création de nouveaux sièges cinghalais au moyen de nouvelles colonisations de terres tamoules coupant ainsi la continuité du territoire tamoul.

3- Amoindrir l'importance économique des Tamouls :

a- Dès 1949, le gouvernement a enlevé aux Tamouls d'origine indienne leurs commerces, leurs industries, leurs usines et leurs propriétés.

b- En 1956, par la Loi «Cinghalais seulement», les Cinghalais ont empêché les promotions des fonctionnaires tamouls.

c- En 1960-61, la nationalisation de l'enseignement : cette loi, en apparence progressiste fabrique en réalité des intellectuels cinghalais.

Et comme tous les établissements scolaires passent sous l'autorité gouvernementale, elle empêche les Tamouls de posséder et de diriger un établissement, crée des difficultés concernant l'avancement des Tamouls sur tous les plans du système éducatif, et transforme dans la montagne des écoles tamoules en écoles cinghalaises. De plus, le gouvernement se charge, à la faveur de la nationalisation de définir le programme selon ses besoins politiques et d'imprimer les livres scolaires et universitaires. **C'est ainsi que le gouvernement a déformé l'histoire du pays. A travers ses livres, il véhicule aux élèves et étudiants**

cinghalais, deux notions fausses:

a) qu'ils sont les seuls propriétaires de l'île

b) que les Tamouls sont des intrus récents.

Il favorise ainsi d'une part, le développement du nationalisme chauvin cinghalais et d'autre part, chez les Tamouls, l'ignorance de leur véritable histoire.

d- La politique de standardisation introduite en 1972 a fait baisser le nombre d'étudiants tamouls dans les différentes facultés et a limité ainsi le nombre de hauts fonctionnaires tamouls. Ce fut un coup très dur pour un grand nombre de jeunes Tamouls qui rêvaient d'études supérieures.

e- Le gouvernement a créé de nouvelles entreprises et industries dans les seules régions cinghalaises ignorant complètement les matières premières des régions tamoules.

Il a fabriqué, avec des fonds publics, des commerçants et des industriels cinghalais.

Le gouvernement a ainsi créé, chez les Tamouls, le sentiment qu'ils étaient dépendants des Cinghalais dans tous les domaines

4- Diviser les Tamouls pour mieux régner.

a- Le gouvernement accentue la division des Tamouls en Tamouls ceylanais, en Maures (musulmans) et en Tamouls d'origine indienne. Il veille à accorder des faveurs aux Maures, par exemple, afin de leur faire comprendre qu'en cas d'entente avec les autres, ils les perdraient. Il utilise et accentue périodiquement les différences religieuses ou économiques afin que les Tamouls se dressent

les uns contre les autres. Aujourd'hui, les Maures de l'Est sont farouchement hostiles aux Tamouls.

b- La Loi de 1948 avait rendu apatrides, un million de Tamouls et la Loi «Cinghalais seulement» fut adoptée par le Parlement le 5 juin 1956. Mais les députés tamouls et ceux de LAKA SAMA SAMAJA PARTY ont voté contre. A cette occasion, le député cinghalais COLWIN R. D. SILVA déclara : « **Avec cette Loi, les Tamouls réclameront un État indépendant dans vingt cinq ans.** »

Dès l'adoption de cette Loi, pour marquer leur opposition, les députés tamouls et trois cents notables tamouls ont organisé une manifestation pacifique, non-violente dans le parc Galle Face Green devant le Parlement. Des voyous cinghalais poussant des slogans racistes haineux ont attaqué les manifestants. Plusieurs non-violents tamouls ont été blessés. Quelques manifestants ont même été jetés dans le lac avoisinant. Le Premier Ministre de l'époque (père de l'actuelle Présidente) contemplait ces faits d'une fenêtre du Parlement.

Les policiers de faction qui auraient dû intervenir pour maintenir l'ordre et la loi, assistaient passivement.¹⁹ Ces attaques contre les Tamouls s'étendirent à travers le pays tout entier. Leurs maisons et leurs propriétés furent incendiées. Ce furent les premières émeutes anti-tamoules d'envergure, qui ont eu lieu sous un gouvernement à domination cinghalaise. Cent cinquante Tamouls furent assassinés. Avec cette Loi, là où il n'y avait pas d'école tamoule, les enfants tamouls n'apprenaient que la langue cinghalaise. Dans une ou deux générations, ils se couperaient des Tamouls et deviendraient Cinghalais.

Les manifestations pacifiques des Tamouls.

Les deux principales formations politiques cinghalaises, United National Party et Lanka Freedom Party, malgré leur concurrence, poursuivent les quatre projets anti-tamouls, sans aucune défaillance.

A la suite des émeutes raciales de 1956, les représentants tamouls du Fédéral Party se réunissent en août sous la présidence de S.J.V.CHELVANAYAKAM et réclament un système fédéral pour l'île, un système dans lequel les Tamouls s'administreraient eux-mêmes, faute de quoi, ils entreprendraient une longue lutte non-violente. Ils donnèrent un an de réflexion au gouvernement.

Le vingt sept juillet 1957, le Premier Ministre Bandaranäke signe un accord avec le leader tamoul S.J.V. CHELVANAYA KAME. Cet accord prévoit la formation d'Assemblées Provinciales (dont une pour les Tamouls), l'administration en langue tamoule, la dévolution de pouvoirs sur les terres, l'agriculture, l'éducation.

Le parti d'opposition, l'U.N.P., l'organisation des moines bouddhistes, l'Eksat Bikku Peramuna et plusieurs députés de la majorité s'opposent à cet accord en avertissant qu'ils allaient entreprendre à leur tour un mouvement de satyagraha (mouvement de protestation pacifiste: marche, jeûne, non-coopération...). Le 4 octobre 1957, J.R. JAYAWARDENE commence, de la place Galle à Colombo

jusqu'à Kandy, une marche de protestation, à la tête des moines bouddhistes. Les Cinghalais réclament continuellement l'annulation de cet accord. Le 9 septembre 1958, Madame VIMALA VIJAYAWARDENE, Ministre du gouvernement vient protester à la tête des moines bouddhistes, devant la demeure du Premier Ministre. Bandaranaike promet alors, par écrit, d'annuler l'accord.

Encore une fois, le pays devient le théâtre d'émeutes raciales. Des centaines de Tamouls sont assassinés. Leurs demeures, leurs commerces, leurs usines sont incendiés. Rien qu'à Colombo, dix milles Tamouls, réfugiés, sont envoyés à Jaffna par bateaux.

Cent cinquante Tamouls, parmi eux des députés, sont arrêtés et mis en détention. Afin de faire baisser la tension générale et le sentiment d'opposition des Tamouls, le Premier Ministre fait voter la Loi sur « les règles spéciales sur la langue tamoule ». Pensant éviter que les députés tamouls relancent la campagne non-violente, l'opposition rejette la Loi disant qu'elle n'a pas besoin d'être votée en l'absence des députés tamouls. Cette Loi aurait permis l'utilisation de la langue tamoule dans les régions tamoules, dans les domaines administratifs et de l'éducation.

Un moine bouddhiste du nom de SOMA RAMA THERO assassine le Premier Ministre, le 25 Septembre 1959 l'accusant de donner des droits à la langue tamoule. DAGANAYAKE devient Premier Ministre par intérim.

Le Parlement est dissous en décembre 1959 et des élections générales ont lieu en mars. L'UNP gagne, mais sans une majorité de sièges. Ils avaient promis d'appliquer vigoureusement la Loi «Cinghalais seulement». A cette occasion, le S.L.F.P. s'était entendu avec le Parti Fédéral

tamoul sur un accord électoral. Le S.L.F.P. promettait aux Tamouls de réaliser leurs demandes justes.

Le Parlement est dissous peu après et des élections nouvelles ont lieu en juillet 1960. Le S.L.F.P. en sort vainqueur. Puisqu'il disposait d'une bonne majorité, il abandonne ses promesses électorales et cherche à appliquer sérieusement le «Cinghalais seulement».

A partir de février 1961, les représentants tamouls relancent leur campagne de satyagraha devant le palais d'administration de Jaffna. Un très grand nombre de Tamouls de tout l'Eelam tamoul participent à ces manifestations principalement à Vavunya, Batticaloa, Trincomalée. C'est durant ces manifestations que la participation tamoule fut la plus importante.

A cause de cette manifestation pacifique, l'administration publique cesse de fonctionner dans l'Eelam tamoul. Le gouvernement cinghalais, impressionné par le soulèvement de tout le peuple tamoul, y compris dans les villages perdus, décrète l'état d'urgence et envoie l'armée pour la première fois. Les soldats ainsi introduits attaquent aussi bien les membres du Parlement que le dernier des Tamouls inconnu. Le peuple tamoul est confronté à l'armée pour la première fois. Ainsi la violence militaire a étouffé la voix qui réclamait des droits, elle a écrasé le peuple tamoul qui dénonçait les injustices par des méthodes non-violentes. La puissance cinghalaise vient à bout de la résistance tamoule.

Comme d'habitude, le gouvernement lance un appel aux dirigeants tamouls pour des négociations. C'est le ministre cinghalais des finances qui les dirige. Effectivement, la tension baisse, conformément au souhait du gouvernement.

Et comme d'habitude, les demandes des Tamouls sont encore une fois rejetées.

C'est dans ces conditions que le leader tamoul S.J.V. CHELVA inaugure « le service tamoul des postes » afin de démontrer au monde entier que les Tamouls constituent une nation particulière et qu'ils ont droit à l'autodétermination. Les Tamouls éditent leurs timbres. Le peuple les utilise pour prouver qu'ils appartiennent à une nation distincte. Cette manifestation des Tamouls fait penser à celle qui a été organisée par Mahatma Gandhi pour le sel.

Le gouvernement cinghalais interdit alors le Parti Fédéral Tamoul, craignant la renaissance du nationalisme tamoul. Les Tamouls avaient perdu leur souveraineté trois cent quarante années auparavant au profit des Portugais, puis avaient été unis aux Cinghalais par les Anglais deux cent dix ans plus tard. La résistance est matée et les députés tamouls sont emprisonnés encore une fois d'avril à octobre 1961 sous l'accusation d'avoir « enfreint la Loi en vue de créer une nation distincte ». SI.SUNDARALINGAM député de VAVUNIYA, siégeant au Parlement depuis l'indépendance en 1948, lance sa lettre de démission en tant que député en guise de manifestation contre la cinghalisation des terres tamoules, et contre toutes les formes de discrimination. Il proclame que la seule voie qu'ont les Tamouls pour se protéger consiste en la renaissance de l'Eelam tamoul. Il publie le 19 décembre 1959 le manifeste : « Eelam, notre Dieu ». Et au moment de sa démission, il prône aux Tamouls la lutte non-violente ou toute autre forme de lutte afin de recouvrer la Patrie EELAM.

Les Tamouls de l'époque n'ont pas prêté suffisamment

attention à la déclaration de SUNDARALINGAM ; ils faisaient largement confiance à S.J.V. CHELVA et à ses méthodes non-violentes. Les députés tamouls, libérés en octobre 61, lancent en mai 62 le mouvement de non-coopération avec le gouvernement. L'armée qui fut envoyée dans l'Eelam Tamoul en 1961 s'y installe d'une façon permanente et organise des rondes de surveillance. Le peuple, impressionné par la présence de l'armée, n'a pas pu appuyer massivement le mouvement de non-coopération. Les dirigeants tamouls, conscients des pressions de l'armée et de la violence du gouvernement, ont été amenés à abandonner les manifestations.

Ils négocient alors avec l'U.N.P. qui siégeait dans l'opposition en exposant leurs problèmes et leurs solutions. Comme d'habitude, l'U.N.P. promet de les étudier et de les résoudre s'il était porté au gouvernement. Aux élections générales de 1965, l'U.N.P. remporte soixante six sièges. Le Lanka Freedom Party cinquante cinq sièges et les Tamouls dix sept sièges. Les deux partis cinghalais réclament le concours du Parti Fédéral Tamoul.

Un accord est signé et proclamé entre l'U.N.P. et les Tamouls, accord du nom de DUDLEY SENANAYAKE-CHELVA. Celui-ci ressemble étrangement à l'ancien pacte «BANDA-CHELVA». La formation d'une assemblée provinciale pour tout le territoire tamoul et la dévolution à cette assemblée des pouvoirs dans les domaines des terres, de l'éducation, de la langue, de l'administration étaient prévues dans le nouvel accord comme dans l'ancien. Cette assemblée provinciale est aussi appelée assemblée de district. MOU.TIRUCHCHELVAM du Parti Fédéral Tamoul élu sénateur a pu devenir Ministre des Collectivités Locales. Encore une fois, ce parti respecte un principe selon lequel

aucun de ses députés n'accepterait des responsabilités ministérielles tant que les Tamouls ne recouvreraient pas leurs droits aliénés.

Un groupe chargé de faire des recommandations pour l'application de cet accord et pour trouver une solution acceptable aux problèmes des Tamouls est constitué. Formé de dix membres, il compte J.R. JAYAWARDENE en tant qu'un des représentants du gouvernement et S.J.V. CHELVA, G.G. PONNAM BALAM et S. TONDAMAN comme Tamouls éminents.

Les Tamouls sont persuadés que le jour où ils seront les égaux des Cinghalais n'est pas loin. Afin de manifester leur amitié et leur confiance au peuple cinghalais, ils accueillent, un peu partout dans l'Eelam tamoul, en grandes pompes le Premier Ministre DUDLEY SENANAYAKE et le Ministre très influent J.R. JAYAWARDENE, cinghalais tous les deux. Ce faisant, ils manifestent leur bonne volonté pour montrer que les deux peuples cinghalais et tamoul pourraient vivre fraternellement égaux en droits.

Le gouvernement soumet au Parlement une Loi sur les règles spéciales de l'utilisation de la langue tamoule, conforme à l'accord DUDLEY-CHELVA, afin que le peuple tamoul puisse l'utiliser légalement dans ses relations avec l'administration. Le peuple cinghalais et les moines bouddhistes organisent alors des manifestations de protestation sous la direction du Lanka Freedom Party qui siège dans l'opposition. Nous ne devons pas oublier qu'en 1958, ce même Lanka Freedom Party avait signé le même accord. Une de ces manifestations se termine en émeute. Un moine bouddhiste est tué par les balles de l'armée. Malgré ces protestations, le Parlement vote la Loi. Mais, l'opposition

des Cinghalais et des moines devient chaque jour plus dure envers le gouvernement. Plusieurs députés de la majorité, sensibles à cette situation, font part de leurs préoccupations au Premier Ministre. Et en juillet 1968, Dudley Senanayake annonce l'abandon de l'accord Dudley-Chelva. Encore une fois, les droits des Tamouls sont bafoués, la volonté politique de résoudre leurs problèmes démocratiquement au Parlement fait défaut.

Les Tamouls, malgré plusieurs échecs dans leur désir de vivre en égaux avec les Cinghalais, comptaient beaucoup sur une solution durable par l'accord Dudley-Chelva. Ce dernier échec a créé chez eux l'impression qu'ils ne pourront pas vivre unis avec les Cinghalais, malgré les cent trente cinq années d'existence commune (1833-1968). Ils sont persuadés que les Cinghalais ne les considéreront jamais comme des frères égaux en droits et en devoirs. MOU.TIRUCHCHELVAM sort du gouvernement. La Loi sur les règles spéciales d'utilisation de la langue tamoule, bien que votée par le Parlement, ne sera jamais appliquée.

En 1967, au moment de la discussion au Parlement de la Loi sur la carte d'identité, VI. NAVARATTINAM, en guise d'opposition à cette Loi, a démissionné du Parlement et du Parti Fédéral en disant que seul le recouvrement de la Patrie perdue, l'Eelam Tamoul, pourrait permettre aux Tamouls de vivre libres. (Par la suite, grâce à cette Loi instituant la carte d'identité avec photographie, l'armée et les officiels peuvent reconnaître les Tamouls, les arrêter, les interroger et les torturer).

6

LA SOUVERAINETE DES GOUVERNEMENTS CEYLANAIS

La République

Malgré l'indépendance proclamée en 1948, l'île de Ceylan n'est pas entièrement coupée de l'Angleterre. Seule, l'administration de Ceylan est laissée aux Ceylanais. Si possible, le gouvernement britannique détient toujours le pouvoir de faire des Lois pour Ceylan. De plus, tout Ceylanais, en prise avec la justice, peut saisir la « Privy Council » de Londres. Le gouvernement ceylanais ayant bien évidemment accepté ce principe.

La Constitution introduite par SOULBURY en 1948 stipule dans son article 29 que le Parlement de Ceylan a le droit de voter des Lois, mais conformément au contenu de la section 29 (2). **L'article 29 La section 29 (1) : Le Parlement a le droit de voter des Lois dans le souci d'assurer l'ordre, la paix et une bonne administration.**

La section 29 (2) : Nulle Loi

a-Ne peut limiter la pratique d'une religion, ni l'interdire.

b-Ne peut créer des handicaps à des personnes d'une quelconque communauté ou religion, handicaps qui ne seraient pas créés à des membres d'autres communautés ou religions.

c-Ne peut accorder des privilèges ou avantages à des personnes ou à une communauté ou à une religion qui ne sont pas accordés aux personnes d'autres communautés ou religions.

d-Ne peut modifier les règles d'une religion quelle qu'elle soit sans l'accord des autorités de cette religion.

La section 29 (3) : toute Loi en contradiction avec la deuxième section de l'article 29 ne sera pas légale.

Donc, toutes les Lois qui ont été votées depuis 1948 contre les Tamouls ne sont pas conformes aux dispositions de la Constitution et sont illégales. Malgré cela, les gouvernements cinghalais ont voté des Lois non conformes aux intérêts de l'ethnie tamoule et les ont fait exécuter par la force.

En 1956, quand Bandaranaike avait fait voter la Loi «Cinghalais seulement», il n'ignorait pas qu'elle était anti-constitutionnelle. Et il avait déjà à l'époque l'idée de proclamer la République. Par la suite, en 1965, Dudley Senanayake aussi avait essayé de faire de même. Mais il abandonna son projet car l'opposition lui avait rappelé que le Parlement ne disposait pas de cette prérogative.

C'est dans ces circonstances qu'un commis tamoul, SEL-LIAH KODISWARAN poursuivit en justice le gouvernement cinghalais prétextant que la suspension de l'augmentation de son salaire, parce qu'il ne réussissait pas un examen de compétence en cinghalais, était excessive et illégale. Trouvant que l'arrêt rendu par la cour suprême de Ceylan était erroné, il saisit le «Privy Council» de Londres qui lui donna raison.

Jusqu'à-là les leaders cinghalais étaient persuadés

qu'ils pouvaient écraser toutes manifestations des Tamouls, même avec l'aide de l'armée s'il le fallait. Nous avons vu le rôle de cette dernière dans l'échec du mouvement de protestation tamoule de 1962. Mais le jugement du «Privy Council» choque les Cinghalais. Et, afin d'éviter des obstacles d'ordre juridique, ils décident de se libérer de l'emprise britannique. C'est ainsi que naît le projet de République. Les élections de 1970 servent à le réaliser.

Les élections générales de 1970

Aux élections générales du 27 mai 1970 la coalition formée par le Lanka Freedom Party (Madame BANDA), le Lanka Sama Samaja Party et le parti communiste se présente dans toute l'île mais ne remporte des sièges que dans le territoire cinghalais. Elle promet aux électeurs de former une nouvelle assemblée constituante en vue de faire du pays une République. Elle remporte cent seize sièges sur cent cinquante sept.

Le Parti Fédéral tamoul se présente aux élections dans les régions tamoules, il promet de lutter pour la création d'un État pour les Tamouls, d'un autre État pour les Cinghalais et d'un gouvernement fédéral pour les deux ethnies. Le congrès tamoul participe aussi aux élections. Sur les vingt sièges que comptait l'Eelam tamoul, les deux partis tamouls en remportent seize.

Par ces élections, le peuple tamoul rejette le principe de la modification de la Constitution et l'idée de la République de la coalition de Madame BANDA. Et même si on

considérerait ces élections comme un référendum, on ne pourrait pas dire que la majorité avait accepté la proposition de la coalition. Car, sur 4 949 616 personnes votants, 2 415 302 ont voté pour la coalition, et 2 534 314 pour toute l'opposition.

Le 19 juin 1970, à NAVARANGALA, mille sept cents élus (députés, sénateurs, conseillers municipaux) se réunissent pour prendre une décision concernant la coupure totale avec la Grande-Bretagne et la proclamation de la République totalement souveraine.

Les élus du Parti Fédéral veulent boycotter cette cérémonie de NAVARANGALA, car les Tamouls n'acceptent pas cette modification de la Constitution et ils savent très bien que les Cinghalais ne leur reconnaîtront pas leurs droits. Néanmoins, ils participent à cet événement pensant que c'est la dernière chance de vivre ensemble.

Madame BANDA, devenue Premier Ministre, inaugure la cérémonie. Dans son discours, elle précise que cette assemblée va donner au peuple une nouvelle Constitution, une nouvelle vigueur et de nouveaux droits. Elle ajoute : «... Plusieurs groupes ethniques vivent parmi nous. Les Cinghalais, les Tamouls, les Maures, les Ceylano-Européens, les Malais etc. Plusieurs religions cohabitent. Nous devons vivre unis, agir unis ». Ces belles paroles ont ressemblé au discours prononcé par D.S.SENANAYAKE au moment de l'indépendance. Elles n'ont pas eu de suite.²⁰

Le 20 juillet 1970, SI.CADIRVEL PILLAY prononce un long discours devant l'Assemblée Constituante : en voici des extraits :

«... Vous dites que vous avez l'accord du peuple pour la

proclamation de la République. Vous dites agir conformément à la souveraineté du peuple. Quel pourcentage d'électeurs a voté en faveur de cette proposition ?... Quant au peuple tamoul, il n'a donné son accord à aucun de ses représentants pour voter en faveur de la République. **Aucun Tamoul élu par le peuple tamoul ne l'a été sur la base de votre programme électoral.** En revanche, les candidats tamouls favorables à votre projet ont tous été battus aux élections. N'aurions-nous pas pu, tout comme Mohammed Ali Jinnah, nous et notre race tamoule, réunir une autre Assemblée Constituante afin d'établir notre souveraineté et notre autodétermination ?... Dans notre nouvelle Constitution, faites le nécessaire pour que les Tamouls soient reconnus comme une race égale à la vôtre afin de la garder unie à vous... ».

Le discours de SI.CADIRVEL PILLAY exprimait fidèlement l'état d'esprit des Tamouls de l'époque.

Le 21 juillet 1970, un autre député tamoul, KA.PO.RAT-TINAME intervient devant l'Assemblée Constituante :

«... Vous devez respecter le mandat que nous avons reçu de notre peuple pour un système fédéral. Nous espérons que, tout comme nous qui respectons le mandat que vous avez reçu du peuple cinghalais, vous respecterez le mandat que nous avons reçu du peuple tamoul. Nous coopérons avec vous, pensant que la nouvelle Constitution sera forgée sans qu'une race domine l'autre, sans que le mandat que nous avons obtenu du peuple cinghalais et du peuple tamoul soit trahi...».

Le 15 mars 1971, le Premier Ministre propose le premier article de la nouvelle Constitution.

«Que le Sri Lanka devienne une République indépendante et souveraine».

Les membres Cinghalais et Tamouls adoptent à l'unanimité le premier article.

Le second article :

«Que la République du Sri Lanka soit un État unifié».

Le député tamoul VI.DARUMALINGAM propose une modification : fédéral à la place de unifié.

Le député cinghalais JAYAKODI appuie cette motion. L'Assemblée la rejette.

Le second article est adopté sans modification.

Le gouvernement, ensuite, propose la motion suivante :

«Il faut faire une place particulière à la religion de l'immense majorité de la République du Sri Lanka, le bouddhisme. Tout en garantissant des droits à toutes les religions, il est du devoir du gouvernement de sauvegarder et de développer le bouddhisme».

Les Tamouls soumettent alors la modification suivante :

«Que le Sri Lanka devienne une République laïque Tout en garantissant les droits de toutes les religions ; bouddhiste, hindoue, chrétienne et musulmane, il est du devoir du gouvernement de sauvegarder et de développer chacune d'entre elles.»

Cette modification des Tamouls est rejetée aussi. S.J.V.CHELVA et tous les membres du Parti Fédéral

quittent l'Assemblée Constituante trouvant qu'elle adopte des articles qui vont à l'encontre des intérêts tamouls, qu'elle rejette tous les projets de modification des Tamouls et que cela n'a pas de sens, dans ces conditions, de continuer à siéger.

Le 22 mai 1972, la nouvelle constitution est adoptée. L'île de Ceylan est complètement et définitivement détachée du Royaume-Uni. Les Tamouls peuvent considérer dès lors qu'ils se sont libérés aussi du joug britannique qui s'est imposé à eux en 1833. MOU.TIRUCHCHELVAM précise de la façon suivante :

«... La souveraineté des Tamouls de l'île de Ceylan leur est revenue. Mais, seulement, l'indépendance qui peut assurer la souveraineté ne leur est pas encore parvenue. C'est une situation paradoxale. Le droit des Tamouls de s'administrer est entre les mains du gouvernement cinghalais qui l'exerce par la répression militaire...».

Si on regarde de près, on constatera que des parlementaires élus selon la Constitution de 1948 n'avaient pas le droit de mettre en place une nouvelle Constitution. Mais, le gouvernement s'est accordé la souveraineté sans l'accord du gouvernement britannique sous prétexte que le peuple lui avait donné ce pouvoir. Dans ce cas, les Tamouls aussi ont le droit de s'accorder la souveraineté. Les gouvernements et les leaders cinghalais ont toujours caché cette vérité de base.

S.J.V.CHELVA remet sa démission du Parlement le 3 octobre 1972 avec l'intention de prouver au gouvernement que le peuple tamoul n'accepte pas l'attitude de ce dernier.

Il déclare à cette occasion que le peuple tamoul ne reconnaît pas le gouvernement cinghalais. Et il ajoute : « Qu'il se présente contre moi dans une élection partielle afin de connaître l'état d'esprit du peuple ». L'élection partielle eut lieu le 6 février 1975. S.J.V.CHELVA, élu à une large majorité prouve que le peuple tamoul ne reconnaît pas la domination cinghalaise. Au Parlement, il présente la motion suivante le 4 février 1976.

Les deux peuples cinghalais et tamouls de Ceylan ont le droit à l'auto détermination,

«A cause de l'existence : ... des deux peuples unifiés jusqu'à aujourd'hui par la puissance coloniale, tous les gouvernements de Ceylan indépendants ont encouragé et développé le peuple cinghalais en peuple dominateur. La Constitution actuelle ayant été votée par une seule ethnie, l'autre est devenue dominée. Ce Parlement décide donc de reconnaître le jugement rendu par le peuple dans l'élection partielle de KANKESAN THURAI comme un moyen de constituer l'Eelam tamoul : État indépendant, souverain, laïc et socialiste».

Cette résolution est enregistrée bel et bien dans les documents officiels du Parlement de Colombo.

L'ECHEC DE LA DEMOCRATIE

SI.Sundaraligam et son parti politique depuis 1960 se présentaient aux différentes élections avec pour programme de recouvrer la souveraineté et constituer un gouvernement indépendant. Après 1970 VI.NAVARATTINAM propose le

même programme. Mais, le peuple tamoul n'avait pas foi en ces demandes aux élections de 1960, 61, 65 et 70. **Malheureusement, les gouvernements cinghalais ont ignoré la demande des Tamouls formulée démocratiquement pour un système fédéral dans lequel existeraient deux gouvernements provinciaux, l'un tamoul et l'autre cinghalais et un gouvernement fédéral au-dessus.**

Mais, à partir de 1972, après que le gouvernement cinghalais ait fait de l'île une République, qu'il ait proclamé une seule nation bouddhiste, il ne restait plus aux Tamouls qu'une seule solution : recouvrer leur souveraineté et s'administrer eux-mêmes. Désormais, tous les Tamouls de l'Eelam s'attellent à établir un gouvernement pour l'Eelam.

En tenant compte de l'expérience du passé, de l'état d'esprit des dirigeants cinghalais, et du haut clergé bouddhiste qui dominait le peuple cinghalais, les jeunes Tamouls sont arrivés à la conclusion qu'ils ne pourraient pas recouvrer leur souveraineté par des méthodes pacifiques.

Une nouvelle organisation, «les Nouveaux Tigres Tamouls» invite les Tamouls à se préparer à une lutte armée, en sachant bien que l'armée cinghalaise réprimerait les manifestations non violentes du peuple, porterait un coup sévère à son moral et le rendrait esclave des Cinghalais pour toujours.

Les actions du Front de Libération Tamoule

Le 14 mai 1977, le Front Tamoul réunit les leaders et les jeunes Tamouls à VADDUKOTTAI afin d'étudier les moyens de réaliser la création de l'Eelam tamoul. On peut comparer cette assemblée à celle présidée par Madame BANDA à NAVARANGALA en vue de la proclamation de la République.

S.J.V.CHELVA préside cette conférence de Vaddukottai. G.G.PONNAMBALAM et S.TONDAMAN l'épaulent.

Celle-ci adopte plusieurs résolutions. Elles sont appelées "les résolutions de Vaddukottai". Nous citerons ici trois des plus importantes :

1- La République de l'Eelam tamoul :

"nous nous consacrerons à rétablir l'Eelam tamoul indépendant, souverain, laïc et socialiste selon le principe du droit d'autodétermination de tous les peuples. C'est le seul moyen de sauvegarder les intérêts du peuple tamoul de Ceylan".

2-Le territoire de l'Eelam tamoul :

son territoire comprendra les provinces de l'ouest, de l'est et le district de PUTTALAM.

3- Les citoyens de l'Eelam tamoul :

Seront citoyens :

- a- Tous ceux qui vivent sur son territoire ;
- b- Tout Tamoul résidant dans n'importe quel point de Ceylan, le réclamant ;

c- Tout Tamoul vivant dans n'importe quel pays du monde ayant eu des ancêtres à Ceylan, le réclamant.

Le Front Tamoul, après avoir fait voter la résolution sur l'Eelam tamoul, tenant compte des pressions que ne manquerait pas d'exercer le gouvernement sri lankais sur les plans militaire et politique et de la nécessité de lutter contre le gouvernement cinghalais, prend la décision d'appeler désormais le Front Tamoul : Front Uni de Libération Tamoule (Tamil United Liberation Front).

Le gouvernement poursuit les dirigeants tamouls devant la justice sous accusation de sédition et de trahison. Comme ces leaders S.J.V.CHELVA ou G.G.PONNAMBALAM sont en même temps des juristes de grande valeur, ils savent plaider convenablement leur cause en compagnie d'autres avocats. Cette affaire leur permet de déclarer au monde entier que les Tamouls peuvent recouvrer leur indépendance légalement. Conscient du tour que prend cette affaire, le 1er septembre 1976, le gouvernement retire purement et simplement les accusations contre les prévenus et les libère.

Les actions des Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul

Nous avons vu que le Sri Lanka fut déclaré République en 1972 et qu'il avait pris en main en même temps unilatéralement la souveraineté de l'Eelam tamoul. Ceux qui pensaient qu'on ne pouvait recouvrer la souveraineté perdue que par la lutte armée s'attendaient à ce que le peuple tamoul subisse beaucoup de répressions. Et afin de le protéger et afin

de retrouver ses droits, une organisation "Les Nouveaux Tigres Tamouls " fut organisée en 1972. Elle s'est attelée á la tache de constituer l'armée de libération de l'Ealam tamoul. Elle avait anéanti les forces qui se mettaient á travers et allait de l'avant. Monsieur Velupillai Prabhakaran présidait cette organisation. Elle avait changé de nom en " Tigres de Libération Tamoule " le 5 mai 1976.

Avant d'entrer en action, ces derniers étaient obligés de tenir compte des aspects suivants: regrouper les jeunes indispensables á l'armée de l'Ealam tamoul, les entraîner et obtenir le matériel militaire.

Malgré le fait qu'on n'obtenait de l'aide d'aucune nation, qu'on ignorait tout de l'armée et des armes, qu'on ne disposait d'aucun appui financier et qu'on était loin d'imaginer qu'on pouvait constituer une telle armée, les Tigres de Libération de l'Ealam Tamoul la réalisaient petit á petit? Dans un premier temps, Monsieur Prabhakaran introduisait le systéme de guérilla dans la guerre d'indépendance de l'Ealam. Cette guerre de guerilla du peuple tamoul de l'Ealam devint la lutte armée populaire.

Parceque la résolution de Vaddukottai du Front Uni de Libération Tamoule et les actions des Tigres de Libération de l'Ealam tamoul oeuvraient dans la voie de la reconquete par le peuple tamoul de la souveraineté de leur nation, le gouvernement sri lankais entreprenait plusieurs actions militaires dans le territoire tamoul pour contrer les Tamouls. Ses actes militaires violents se multipliaient. C'est ainsi que le peuple tamoul s'est

bien rendu compte de l'indispensable présence des Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul pour les protéger.

Pendant ce temps, Messieurs A. Amirthalingam, V.N. Navarathinam, K.P. Rathinam et K. Thurai rathinam ont été arrêtés, accusés d'avoir détenu et distribué au peuple des tracts portant des résolutions de Vaddukottai exigeant le rétablissement de l'Eelam Tamoul.

Lors des audiences sur cette affaire, Maître M. Thiruchelvam insistait sur la souveraineté de l'Eelam tamoul et sur l'invalidité de la constitution du Sri Lanka. Comme des leaders tamouls G.G. Ponnambalam et S.J.V. Chelvanayakam sont d'éminents avocats, d'autres juristes s'étaient joints à eux pour plaider leur cause devant la cour. Cette affaire attestait au monde que le peuple tamoul était légalement censé de recouvrer leur patrie. Le gouvernement, conscient de la dangereuse tournure des événements, a retiré l'accusation le 1er septembre 1976. Les accusés furent tout simplement libérés.

Le Référendum sur le gouvernement de l'Eelam tamoul

Le gouvernement sri lankais organise des élections générales le 21 juillet 1977. Les dirigeants du Front Uni de Libération Tamoule demandent au peuple un vote pour ou contre l'Eelam. Le peuple, par son vote, appuie très largement la constitution d'un gouvernement indépendant de l'Eelam tamoul.

Le sentiment qu'il faut retrouver l'indépendance bafouée de l'Eelam tamoul s'était vite installé chez les Tamouls après le changement du nom de l'île en Sri Lanka et la proclamation de la République par les Cinghalais. A partir de 1972, la jeunesse tamoule s'implique complètement. Les adhérents et les dirigeants du F.U.L.T. sont très actifs. Plusieurs dirigeants tamouls qui militaient dans des formations politiques sri lankaises, conscients de l'échec qu'ils ont subi dans leurs efforts pour faire admettre par les dirigeants cinghalais de leur parti l'existence du problème des Tamouls, ont fini par démissionner. Plus particulièrement, un ancien dirigeant de gauche VA.PONNAMBALAM préfère sortir des rangs du parti communiste pour fonder l'organisation «les Tamouls rouges» et rejoindre le F.U.L.T.

Aux élections de 1977, dix huit députés du F.U.L.T. sont élus dans le nord et l'est tamouls. Les Tamouls les ont élus pensant qu'ils allaient faire partie bientôt du Parlement de l'Eelam tamoul. Le peuple avait donné à ces élus, le droit de rétablir la patrie tamoule. Les Tamouls démontraient à Sri Lanka et au monde leur détermination de fonder le gouvernement de l'Eelam par des méthodes démocratiques.

Le reniement du verdict populaire

Un an avant les élections générales de 1977, les leaders S.J.V.CHELVA, G.G.PONNAMBALAM et MOU. TIRUCHCHELVAM étant décédés, APPA PILLAI AMIR-THALINGAM est élu Président du F.U.L.T. Et au lieu de constituer le Parlement tamoul, les élus du F.U.L.T., non seulement vont s'installer au Parlement cinghalais de

Colombo, mais encore ils acceptent la responsabilité de leaders de l'opposition. Plus tard, ils accepteront aussi les conseils de développement des districts (district development council), dénués de tout pouvoir, imaginés par le nouveau Premier Ministre J.R.JAYAWARDENE. Tous ces actes sont contraires à l'opinion et aux vœux démocratiquement exprimés par le peuple de l'Eelam tamoul.

L'acceptation de la volonté du peuple par les Tigres de Libération.

Les Tigres de libération de l'Eelam Tamoul agissent en conformité avec la volonté exprimée par le peuple le 21 juillet 1977 en vue de l'organisation de l'Eelam Tamoul indépendant. Ils ont non seulement rayé des cartes la presque totalité des camps militaires cinghalais installés dans l'Eelam et maintenu l'ordre et la paix, mais encore ils fonctionnent comme un gouvernement qui a reconqué la souveraineté de l'Eelam Tamoul.

Ils mettent en pratique le vœu exprimé par le peuple lors des élections générales de 1977 qui consiste en la mise en place d'un gouvernement qui s'occupe de l'administration et du système judiciaire de l'Eelam tamoul. Ainsi donc, le peuple a agréé les Tigres de Libération comme le gouvernement de l'Eelam tamoul.

Le peuple, lors des négociations et des accords bafoués pendant des années et des années par des gouvernement et des leaders cinghalais est arrivé à la conclusion que pur vivre libre, il faut recouvrer la souveraineté de l'Eelam

tamoul. Quand les Tigres ont décidé de reconquérir l'indépendance par la lutte armée, le peuple n'était pas sûr de la justesse de cette décision. Mais, aujourd'hui, les Tigres ont effacé ce doute de l'esprit du peuple. Ils ont également enrayé une autre crainte: "pourrions-nous tenir tête si des pays étrangers venaient au secours du gouvernement Sri Lankais?"

Beaucoup de gens, y compris plusieurs hommes politiques tamouls, ont pensé qu'il ne fallait pas agir à l'encontre des décisions du gouvernement indien, et qu'il ne fallait pas ignorer les intérêts de l'Inde. Mais, les Tigres, tout en admettant la position indienne sur l'Océan Indien et tout en reconnaissant l'unité indienne, ont rejeté clairement tout projet, d'où qu'il vienne, qui ne tiendrait pas compte l'indépendance et l'originalité de notre peuple.

Ils ont obtenu des succès politiques, par des initiatives qui ont permis à plusieurs pays de s'intéresser à votre problème et d'en trouver des solutions. Ils ont ainsi insufflé au peuple tamoul la confiance et l'espoir.

C'est VELUPILLAI PRABHAKARANE qui prend ces initiatives aux succès en tant que chef du gouvernement de l'Eelam tamoul. Ainsi, les Tigres de Libération ont non seulement recouvré la souveraineté perdue depuis quelques siècles, mais encore ont restauré l'administration, les arts, les bonnes manières et le mode de vie propres aux Tamouls qui ont été déformés, mutilés ou abandonnés tout en prenant soin de les adapter au monde moderne c'est par des réalisations grandioses que VELUPILLAI PRABHAKARANE est célébré comme le héros national de l'Eelam tamoul.



Le héros national de l'Eelam tamoul
Monsieur Velupillai PRABHAKARANE

Nous réalisons ce petit livre avec l'espoir ,de pouvoir écrire ultérieurement un autre ouvrage qui racontera les réformes introduites sous la direction du héros national VELUPILLAI PRABHAKARANE dans l'Eelam tamoul et l'histoire postérieure à l'année 1977.

CONCLUSION

Dans ce petit livre, nous n'avons rien écrit sur la lutte armée des Tigres de Libération tamoule et sur la participation du peuple dans cette lutte. Car, la lutte de Libération que mènent les Tamouls armés pour recouvrer leur indépendance est une très belle page d'histoire. Si nous commençons à décrire le sacrifice du premier combattant tamoul CHARLES ANTHONY et celui de milliers et de milliers d'autres et si nous relatons chaque événement politique, ce livre exigerait des dizaines de pages supplémentaires. A cause de tout cela, nous nous arrêtons à 1977.

Deux points sont clairs dans l'histoire des Tamouls de l'Eelam:

1- depuis 1910, dans l'île de Ceylan, les Tamouls puisqu'ils constituent un peuple particulier, ont fait des efforts pour vivre unis et égaux avec les Cinghalais. Mais malheureusement, ces derniers ont profité de toutes les occasions pour se montrer dominants et faire sentir aux Tamouls qu'ils n'étaient pas égaux, mais dominés.

En 1910, les Tamouls ont renoncé eux-mêmes à la représentation ethnique.

Cette bonne volonté les a menés à des déceptions.

Ils ont réclamé la parité avec les Cinghalais à la commission Soulbury.

Leur demande fut rejetée.

Ils ont signé des accords : ils ont été trompés.

Ils ont réclamé leurs droits au moment de la proclamation de la République : ceux-ci ont été méconnus.

2- Depuis l'époque anglaise, les Tamouls espèrent une solution sur le principe qu'ils forment une nation distincte.

En résumé, depuis les origines, l'île compte deux races et plus de deux gouvernements.

Depuis le XIV^{ème} siècle, deux races et trois royaumes (Jaffna, Kandy et Kotté) se sont partagés l'île.

Au temps des Anglais, les deux races ont été réunies sous un seul gouvernement.

Or, depuis 1972, la notion deux races-deux gouvernements est bien ancrée dans les esprits tamouls.

Ceux qui voudraient voir Ceylan comme une belle île tranquille, doivent savoir trouver des solutions aux problèmes sur la base de deux gouvernements distincts. C'est ainsi que les deux races peuvent vivre fraternellement.

Les solutions qui consistent à laisser la plaie intérieure non cicatrisée tout en veillant à soigner la plaie extérieure n'apporteront jamais la vie paisible et tranquille. Les Tamouls ont lutté, luttent et lutteront pour retrouver leur indépendance. C'est leur problème fondamental. Sans chercher de véritables solutions, vouloir écraser les Tigres de Libération ou imposer des solutions non négociées, non réalisables, ne peut servir qu'à ralentir un peu le cours de l'histoire, mais n'éliminera pas le problème qui demeurera toujours là. Il n'y aura aucune paix, aucune tranquillité dans l'Eelam sans une solution juste et durable.

Les Cinghalais ont embrassé le bouddhisme venu de loin et parlent une langue reliée à la langue PÂLI.

Les Tamouls protègent la langue, la culture et l'art tamouls, apparus dans l'Eelam tamoul.

Les Cinghalais ont toujours accueilli toutes les dominations étrangères.

Les Tamouls ont toujours lutté contre ces envahisseurs étrangers jusqu'au bout.

C'est pourquoi les différentes mesures prises depuis longtemps par les Cinghalais pour écraser et dominer les Tamouls patriotes et épris de liberté ne mèneront nullement vers la paix dans cette île.

Les manifestations non-violentes, les négociations, les accords, les différentes actions entreprises démocratiquement par les Tamouls pour retrouver leurs droits ont échoué. De plus, ils ont fait l'objet d'actes violents de la part des Cinghalais. La raison en est le fait que la race cinghalaise et son gouvernement ne veulent voir en Ceylan qu'une nation cinghalaise et bouddhiste. Pour que Colombo jette un autre regard sur les Tamouls, leur histoire et leur lutte, il faut que les humanistes et les nations reconnaissent les droits de la minorité tamoule comme ils ont reconnu les droits d'Israël et des Palestiniens. **De même que la Malaisie a reconnu l'indépendance de Singapour, Prague celle de la Slovaquie, l'Éthiopie celle de l'Erythrée, le Pakistan celle du Bangladesh, le gouvernement Sri-lankais doit abandonner son idée de domination sur le territoire tamoul et laisser l'Eelam tamoul retrouver son indépendance.** C'est le seul moyen de permettre aux deux races, tamoule et cinghalaise, de vivre dans l'île en bons voisins amicaux capables de développer.

Bibliographie

1. De langue française

* Antoinette Forget - La question tamoule au Sri-Lanka, des Frères ou des ennemis ?

Brochure dactylographiée de 30 pages, Comité de coordination Tamoul-France, 341 Rue des Pyrénées 75020 PARIS

* Dreyfus Paul - Du Pakistan au Bangladesh, Arthaud, 1972

* Gourou Pierre - L'Asie. Chapitre XXVIII, Ceylan p. 444 à la p. 450, Hachette, Paris, 1953

* Groupement pour les droits des minorités - Les minorités à l'âge de l'Etat- nation Fayard 1985, 322 pages

* Jacques André - Les déracinés, Réfugiés et migrants dans le monde. Editions La Découverte 1985, 246 pages

* Jean Marie Julia - Le Génocide des Tamouls au Sri-Lanka Cimade de Lyon, 129 pages

* Lamballe Alain - Le problème tamoul à Sri-Lanka. L'Harmattan 1985, 516 pages

* Meyer Elisabeth et Eric - Sri-Lanka et ses populations. Editions complexes, Bruxelles 1979

* Meyer Eric - Sri Lanka - PUF QUE SAIS-JE? PARIS 1981

* Satyendra Nadesan - Accusation contre le Sri Lanka

traduit de l'anglais 1995 - Comité de coordination tamoul-France, 341 Rue des Pyrénées 75020 PARIS

* Simon Michel - Les droits de l'homme, guide d'information et de réflexion. Chronique Sociale, 69002 Lyon, 1985, 182 pages

2. De langue anglaise

* Fries Yvonne and Bibin Thomas - The Indesirables. K.P Bagchi and co Calcutta, Inde, 1984

* Houtart François - Religion and Ideology in Sri-Lanka. Hansa Publishers Ltd. Colombo, 1974

* Indrapala Karthigesu - Dravidian settlements in Ceylon and the beginnings of the Kingdom of Jaffna. 560 pages dactylographiées, Thèse de doctorat, Université de Londres, 1966

* Kearney Robert - Communalism and language in the politics of Ceylon. Duke University Press Durham, N.C., 1967

* Ludowyk, E.F.C. - The modern history of Ceylon. Weidenfeld and Nicolson, London, 1966

* Malagoda Kitsiri - Buddhism in Sinhalese society 1750-1900. University of California Press, Berkeley, 1976

* Leary, Professor Virginia A - Ethnic conflict and violence in Sri-Lanka.

* Nedumaran P. Sri Lanka Problem. A shocking revelation, 16 pages, Vivekananda press, Madurai, Inde.

* Satyendra Nadesan - "Indictment against Sri Lanka"
Comité de coordination Tamoul- France 341 Rue des
Pyrénées 75020 PARIS

* Sieghart Paul - Sri Lanka, A mounting tragedy of
errors. C.I.J. Genève.

* Sri Lanka - Racism and the authoritarian state. Race
and class - A journal for black ant third-Word liberation
- 194 pages - Volume XVI - Summer 1984 Number 1 U.K
bookshop distribution - Pluto Press - 105 a. torriano Avenue
- London NW5.

* Thornton E. M. and Nithyananthan - Sri Lanka :
Island of terror. And indictment 1984 Eelam Research
organisation (ER OS) - 124 pages - 179, Norval Road - North
Wembley Middlesex, U.K.

* Wilson Alfred Jeyaratnam - The Gaullist system in
Asia - The Constitution of Sri Lanka - 1978. London -
Macmillan - 1980,

* Wilson Alfred Jeyeratnam - Politics in Sri Lanka -
1947-1973. London - Macmillan 2nd edition, 1979.

